



Bulletin Officiel

N° 4376 Jeudi 13 Juin 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>AVIS DE LA BOURSE</u>	
RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE SYPHAX AIRLINES	2-3
<u>COMMUNIQUE DU CME</u>	
AUTORISATION D'UNE OPERATION D'ACQUISITION D'UN BLOC DE CONTROLE DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE SERVICOM ET NON SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU A UNE PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS	4
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL - AMS -	5
<u>AVIS DES SOCIETES</u>	
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES</u>	
TELNET HOLDING - AGO -	6
SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT - STEQ -	7
SOCIETE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE -	8
SOTUVER - AGO - AGE -	9
BANQUE ATTJARI DE TUNISIE - AGO -	10
<u>PROJETS DE RESOLUTIONS</u>	
TELNET HOLDING - AGO -	11-12
SOCIETE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE - AGE -	13-16
SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT - STEQ - AGO	17
<u>AUGMENTATION DU CAPITAL ANNONCEE</u>	
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM - TPR -	18
CARTE VIE	19
<u>COURBE DES TAUX</u>	20
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	21-22
<u>ANNEXE I</u>	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ EURO-CYCLES	
<u>ANNEXE II</u>	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ HANNIBAL LEASE	
<u>ANNEXE III</u>	
ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2012	
- ATTJARI BANK	
<u>ANNEXE IV</u>	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012	
- SERVICOM	
<u>ANNEXE V</u>	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2012	
- ATTJARI BANK	
- SERVICOM	

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE SYPHAX AIRLINES

1- A partir du **mercredi 29 mai 2013**, les 3 000 000 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société SYPHAX AIRLINES, ainsi que les 2 500 000 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **5 500 000** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché **Alternatif** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **10,000 dinars** par action. Le titre SYPHAX AIRLINES sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007560014
- Mnémonique : SPHAX
- Libellé : SYPHAX AIRLINES
- Groupe de cotation : 51 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société SYPHAX AIRLINES sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2- Les taux de satisfaction et de réponse de l'offre globale (OPF & Placement garanti) sont présentés dans le tableau suivant :

OPF & Placement Garanti	Nombre de demandes de souscription retenues	Quantité Demandée et retenue (1)	Offre (2)	Taux de satisfaction (2)/(1)	Taux de réponse en nombre de fois (1)/(2)
Catégorie A	51	70 000	70 000	100,00%	1,0
Catégorie B**	10 438	912 084	442 800	48,55%	2,1
Catégorie C	380	1 565 820	250 000	15,97%	6,3
Catégorie D**	57	1 569 075	1 330 000	84,76%	1,2
Catégorie E*	16	187 200	187 200	100,00%	1,0
Placement Garanti*	7	220 000	220 000	100,00%	1,0
Total OPF	10 949	4 524 179	2 500 000	55,26%	1,8

* Pour la catégorie E et le Placement Garanti : La quantité offerte est ramenée à hauteur de la quantité demandée et retenue.

** Pour les catégories B et D : La quantité offerte est augmentée dans l'ordre par le reliquat non souscrit de la catégorie E et du Placement Garanti successivement de 212 800 et de 1 030 000 actions.

- Suite -

3- La répartition par intermédiaire des quantités offertes dans le cadre de l'offre globale (OPF & Placement Garanti) sur les actions de la société SYPHAX AIRLINES est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs retenus	Quantité totale demandée et retenue	Quantité attribuée					Pl. Garanti	Total Attribué
			Catég. A	Catég. B	Catég. C	Catég. D	Catég. E		
AFC	42	6 310		1 890	319				2 209
AMEN INVEST	764	40 826		23 506	2 348				25 854
Attijari Interμέ.	342	40 766		9 604	1 275	16 953			27 832
AXIS Bourse	50	46 062		2 901	1 118	16 952	15 000		35 971
BEST Invest	122	13 955		3 811	1 597				5 408
BIAT Capital	108	16 007		4 019	1 278				5 297
BNA Capitaux	402	100 960		11 209	10 652		10 000		31 861
CCF	222	111 501		13 665	8 460		32 000		54 125
CGF	394	36 545		10 170	3 050				13 220
CGI	442	24 146		16 626	319				16 945
FINA Corp.	168	17 639		11 539					11 539
MAC SA	3 155	1 427 153	70 000	112 108	62 314	461 411	50 000	220 000	975 833
MAXULA Bourse	532	82 118		20 578	6 544		13 200		40 322
MCP	7	70		70					70
SBT	7	770		551					551
SCIF	591	35 330		15 506					15 506
SIFIB BH	285	15 697		7 273	1 276				8 549
SOFIGES	328	21 202		9 036	1 691				10 727
TSI	567	24 409		14 130	319		2 000		16 449
Tunisie Valeurs	2 349	2 443 153		151 854	144 965	834 684	65 000		1 196 503
UBCI Finance	14	17 700		894	2 475				3 369
UFI	58	1 860		1 860					1 860
Total général	10 949	4 524 179	70 000	442 800	250 000	1 330 000	187 200	220 000	2 500 000

COMMUNIQUE DU CMF

- Autorisation d'une opération d'acquisition d'un bloc de contrôle dans le capital de la société SERVICOM

- Non soumission à l'obligation de dépôt d'une offre publique d'achat ou à une procédure de maintien de cours

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société SERVICOM et du public que les fondateurs personnes physiques de nationalité tunisienne de la société SERVICOM ont constitué une société holding dénommée Société SERVICOM Holding dont le capital est détenu exclusivement par eux, et au profit de laquelle ATD SICAR a cédé sa participation dans le capital de la société SERVICOM soit 408 632 actions représentant 17,3% du capital de la société. Les dits fondateurs envisagent d'apporter la totalité de leurs titres de participation dans le capital de la société SERVICOM à la Société SERVICOM Holding soit, 840 089 actions représentant 35,6% du capital de la société. Ainsi, et au terme de cette opération, la Société SERVICOM Holding deviendra actionnaire à hauteur de 52,9% dans le capital de la société SERVICOM.

Par cet apport, la «Société SERVICOM Holding» détiendra un nombre de titres dans le capital de la SERVICOM qui lui conférera une part de droits de vote dépassant 40% des droits de vote composant le capital de ladite société.

Saisi par une demande de la part de la «Société SERVICOM Holding» sollicitant l'autorisation d'acquisition du bloc de contrôle sus visé et sa non soumission au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique d'achat ou à une procédure de maintien de cours à prix fixé visant le reste des actions composant le capital de la SERVICOM,

Et vu que l'apport des fondateurs de leurs titres de participation dans le capital de la société SERVICOM à la holding n'aura pas d'incidence sur leur contrôle de ladite société,

Le CMF, par décision n° 14 datée du 03 juin 2013 a décidé d'autoriser l'acquisition du bloc de contrôle sus mentionné et de ne pas soumettre la « Société SERVICOM Holding » à l'obligation de dépôt d'une offre publique d'achat ou à une procédure de maintien de cours, sachant que tout changement ultérieur au niveau du contrôle majoritaire en droits de vote de la holding, entraînerait la soumission des parties concernées aux dispositions des articles 6, 7 et 8 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL

Siège social et usine : Boulevard Ibn Khaldoun – B.P. 63 – 4018 Sousse - Tunisie

Les parties du contrat de liquidité des actions AMS, d'une part les sociétés ECONOMIC AUTO et AURES GROS, d'autre part l'intermédiaire en bourse MAC sa, informent le public que le dit contrat est arrivé à échéance le 07 juin 2013.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société les Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS est entré en vigueur le 07 juin 2012 et qu'il était composé, à cette date, de 50 000 actions et de 500 000 dinars de liquidités.

A la date de clôture du contrat, soit le 07 juin 2013, ce contrat était composé de 105 770 actions AMS et Zéro liquidité.

Les parties du contrat de liquidité informent, également, le public que le dit contrat ne sera pas renouvelé.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TELNET HOLDING SA

Siège social : Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

Les actionnaires de la société TELNET HOLDING sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 25 Juin 2013 à 16 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « I.A.C.E » sis aux berges du Lac de Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2012 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels de TELNET HOLDING pour l'exercice 2012 ;
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2012 ;
4. Approbation s'il y a lieu des rapports et des états financiers de l'exercice 2012 ;
5. Examen et approbation des contrats signés avec les parties liées ;
6. Quitus à donner aux Administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2012;
8. Fixation des jetons de présences ;
9. Renouvellement et nomination des membres du Conseil d'Administration ;
10. Nomination d'un Commissaire aux comptes ;
11. Déclaration de fonctions occupées par le Directeur Général dans d'autres sociétés.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT – STEQ-
Siège Social : 8, Rue 8601, Z.I LA CHARGUIA I – TUNIS**

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 21 Juin 2013, à 11 Heures, au siège du groupe AREM, sis à 8 rue 8601 la Charguia I – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2012 ;
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2012 ;
3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2012 ;
4. Quitus aux Administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2012 ;
5. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2012 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »
Siège Social : 45 avenue Kheireddine Pacha- Tunis Belvédère-

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra le **vendredi 21 Juin 2013 à 10h00** au siège de la société, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire relatif à la Direction à et à l'Administration de la société (article 215 du code des sociétés commerciales).
- 2) Modification des statuts découlant du changement du mode d'administration de la Société.
- 3) Fixation des pouvoirs.

AVIS DES SOCIETES**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE****SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES « SOTUVER »**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcharga Zaghouan

La société tunisienne de verreries « SOTUVER » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire** qui se tiendront le **jeudi 27 Juin 2013 à partir de 10h30** au siège de la société, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

♦ **L'Assemblée Générale Ordinaire :**

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2012.
2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire Aux Comptes relatifs à l'exercice 2012.
3. Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2012
4. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012
5. Affectation des résultats de l'exercice 2012
6. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration
7. Fixation de rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit
8. Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publication.

♦ **L'Assemblée Générale Extraordinaire :**

1. Augmentation du capital.
2. Modification corrélative de l'article 6 des statuts
3. Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publication.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE

Attijari bank

Société anonyme au capital de 198.741.450 dinars
Siège social : 95 avenue de la liberté – 1002 – Tunis Belvédère
Registre du commerce n° B 14081 1997 Tunis
Matricule Fiscal n° 121 JPM 000

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 27 juin 2013 à partir de 09h00 du matin, à l'hôtel Sheraton – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2012 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2012 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Nomination du deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2013, 2014 et 2015 ;
8. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction Conseil Juridique sise à la rue Hédi KARRAY - Lot n° 12 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction Conseil Juridique sus-mentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

Le Conseil d'Administration

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions**TELNET HOLDING SA**

Siège social : Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 juin 2013.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING de l'exercice clos au 31 décembre 2012 dégageant un bénéfice net de **3 396 207,022** Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Deuxième résolution

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les contrats conclus entre la société TELNET HOLDING et sa nouvelle filiale SYPHAX AIRLINES, ainsi que les opérations et conventions signalées dans le dit rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe TELNET HOLDING et celui du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2012 dégageant un bénéfice net consolidé de **4 554 466,261** Dinars dont 81 997,662 Dinars revenant aux minoritaires .

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du bénéfice de l'exercice 2012 s'élevant à **3 396 207,022** dinars comme suit :

Résultat bénéficiaire 2012.....	3 396 207,022
Reprise résultats reportés antérieurs.....	961 830,951
Base de la réserve légale.....	4 358 037,973
Réserve légale 5%	<217 901,898>
Réserve pour réinvestissement exonéré.....	<70 000,000>
Sommes distribuables	4 070 136,075
Dividendes.....	<3 308 400,000>
Résultats reportés à nouveau	761 736,075

- Suite -

Ainsi, les dividendes à distribuer sont fixés à 0,300 dinars tunisiens par action d'une valeur nominale de un (1) dinar tunisien chacune.

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le juillet 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme nette de quarante quatre mille quatre cent (44.400) dinars au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième résolution

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat des membres du conseil d'administration (représentant les actionnaires historiques) après la tenue de l'assemblée générale annuelle qui statue sur les états financiers de l'exercice 2012, l'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat des administrateurs ci après pour une durée de trois exercices soit 2013, 2014 et 2015 :

Monsieur Brahim KHOUAJA ;

Monsieur Mohamed FRIKHA ;

Monsieur Youssef MZOUGHJI ;

Monsieur Raouf CHEKIR.

Le mandat des administrateurs qui viennent d'être nommés expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Messieurs les administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leur mandat et qu'ils ne sont pas frappés d'aucune incompatibilité l'interdisant l'exercice de leur mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Huitième résolution

L'Assemblée Générale nomme M.....en tant que administrateur représentant (e) les actionnaires minoritaires pour une période de trois exercices, soit 2013, 2014 et 2015, expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des états financiers de l'exercice 2015.

M.....ainsi nommé (e) déclare accepter son mandat et qu'il/elle n'est pas frappé (e) d'aucune incompatibilité l'interdisant l'exercice de son mandat.

Les actionnaires historiques n'ont pas participé au vote et leurs actions n'ont pas été prises pour le calcul du quorum.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Neuvième résolution

Après avoir constaté l'expiration du mandat de Monsieur Mahmoud TRIKI, commissaire aux comptes qui a accompli 3 mandats consécutifs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Saleheddine ZAHAF, expert comptable, membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois exercices soit 2013, 2014 et 2015.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2015.

Monsieur Saleheddine ZAHAF, présent à l'assemblée, déclare ne pas se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare accepter ses fonctions de commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Dixième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du mandat d'administrateur et de la fonction de président directeur général occupés par Monsieur Mohamed FRIKHA au sein de la société SYPHAX AIRLINES.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Onzième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Directeur Général ou à toute personne qu'il désignera pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

AVIS DES SOCIETES**PROJET DE RESOLUTIONS****Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »**
Siège Social : 45 avenue Kheireddine Pacha- Tunis Belvédère-

Projet de résolutions de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 21 juin 2013.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de dissocier entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celle de Directeur Général (article 215 du code des sociétés commerciales).

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la modification des articles 20, 21, 25, 26, 28, 29, 34 et 36 des statuts de la Compagnie comme suit :

ARTICLE 20 (nouveau) : DUREE DES FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS

Si un siège d'Administrateur devient vacant suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique dans l'intervalle de deux Assemblées Générales Ordinaires, le Conseil pourra pourvoir provisoirement au remplacement, il sera tenu d'y procéder sans délai si le nombre des Administrateurs est descendu au-dessous de cinq.

Ces nominations sont soumises, lors de sa première réunion, à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire qui déterminera la durée du mandat des nouveaux Administrateurs ; toutefois l'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeurera en fonctions que pendant le terme à courir du mandat de son prédécesseur.

A défaut de ratification, les délibérations et les actes accomplis par le Conseil d'Administration, depuis les nominations provisoires n'en demeurent pas moins valables.

ARTICLE 21 (nouveau) : BUREAU DU CONSEIL

La société opte pour la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général en conformité avec les dispositions des articles 216 à 221 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président du Conseil d'Administration et un Directeur Général, qui doivent être des personnes physiques.

- Suite -

Le Président du Conseil d'Administration, qui doit être actionnaire de la société, propose l'ordre du jour du Conseil d'Administration, le convoque, préside ses réunions et veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil d'Administration.

En cas d'empêchement temporaire du Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration peut déléguer un de ses membres dans ces fonctions.

Cette délégation est donnée pour une durée limitée.

Le Conseil désigne aussi la personne devant remplir les fonctions de secrétariat et qui peut être prise même en dehors des administrateurs.

ARTICLE 25 (nouveau): INTERDICTION CONCERNANT LE PRESIDENT, LES ADMINISTRATEURS, LES DIRECTEURS

Le Président, le directeur général, les directeurs généraux adjoints et les membres du conseil d'administration ne peuvent contracter avec la société ou avec les tiers les conventions suivantes, à moins qu'ils n'aient obtenu l'autorisation du conseil d'administration et l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions prévus par les statuts après avoir eu communication d'un rapport des commissaires aux comptes qui seront par la suite avisés de cette autorisation.

Ces conventions sont :

- La cession des fonds de commerce ou de l'un des éléments qui les composent.
- Les emprunts importants conclus au profit de la société
- La location gérance des fonds de commerce.

Sont dispensées de l'autorisation et de l'approbation ci-dessus indiquées les conventions portant sur les opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social.

Les conventions autorisées par l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ne peuvent, selon les cas, faire l'objet d'aucun recours sauf pour dol.

Toutefois, les conventions non soumises à l'autorisation sont exécutoires et les faits dommageables qui leur sont consécutifs sont imputables, en cas de dol, aux membres du conseil d'administration partie au contrat, et à défaut, à ce conseil.

Il est chaque année, rendu à l'Assemblée Générale un compte spécial de l'exécution des marchés, entreprises, traités et opérations commerciales ou financières par elles autorisées aux termes du précédent alinéa. Le compte rendu spécial doit faire l'objet d'un rapport des commissaires.

ARTICLE 26 (nouveau) : SIGNATURE

Les actes concernant la Société, décidés, autorisés par le Conseil ainsi que les polices et avenants, la correspondance, les retraits de fonds et de valeur, les mandats sur les banquiers, débiteurs et dépositaires, les souscriptions, endos et acceptations ou acquits d'effets de commerce sont signés par le Directeur Général ou par un Directeur Général Adjoint ou par l'Administrateur provisoirement délégué par le Président ou le Conseil ou par tout autre mandataire ou fondé de pouvoirs agissant chacun dans la limite de leurs pouvoirs respectifs

- Suite -

ARTICLE 28 (nouveau): JETONS DE PRESENCE ET REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Les Administrateurs ont droit à des jetons de présence dont l'importance, fixée par l'Assemblée Générale, demeure maintenue jusqu'à décision contraire.

Le Conseil répartit les jetons de présence entre ses membres de la façon qu'il juge convenable.

Le Conseil d'Administration peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés aux membres du Conseil d'Administration, dans ce cas, ces rémunérations portées aux charges d'exploitation de la société, sont soumises aux dispositions des articles 200 et 202 du code des sociétés commerciales.

ARTICLE 29(nouveau) : DE LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée, qui ne peut excéder celle de son mandat, le Directeur Général de la société.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction générale de la société.

Sur sa proposition, le Conseil peut, pour l'assister, lui adjoindre à titre de Directeur Général Adjoint, soit un de ses membres soit un mandataire choisi en dehors du Conseil, dont il détermine les pouvoirs.

En cas d'empêchement, le Directeur Général peut déléguer tout ou partie de ses attributions à un Directeur Général Adjoint. Cette délégation renouvelable, est toujours donnée pour une durée limitée.

A défaut de Directeur Général Adjoint, le Conseil d'Administration désigne un délégué.

Le Directeur Général est révocable par le Conseil d'Administration.

Aucun membre du Conseil d'Administration autre que le Directeur Général, l'Administrateur choisi comme Directeur Général Adjoint, ou encore l'Administrateur recevant une délégation dans le cas prévu ci-dessus, ne peut être investi de fonctions de direction dans la Société

Le Directeur Général peut instituer tous comités consultatifs, formés, soit d'Administrateurs, soit de Directeurs, soit d'Administrateurs et Directeurs chargés d'étudier les questions qu'il renvoie à leur examen.

Le Conseil d'Administration détermine les rémunérations fixes, proportionnelles ou mixtes du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint à porter aux frais généraux.

ARTICLE 34(nouveau) : BUREAU DE L'ASSEMBLEE

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou à défaut par un Administrateur Délégué par le Conseil.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les actionnaires présents ou acceptants qui représentant le plus grand nombre d'actions.

Les actionnaires présents désignent le Secrétaire, lequel peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

- Suite -

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, il sera établi une feuille de présence contenant l'énonciation des noms des actionnaires ou de leurs représentants, de leurs domiciles et du nombre des actions leur revenant ou revenant aux tiers qu'ils représentent.

Les actionnaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'émargement de la feuille de présence, certifiée par le bureau de l'Assemblée Générale, et déposée au siège principal de la Société à la disposition de tout requérant.

Sur la base de la liste établie, sera fixée la totalité du nombre des actionnaires présents ou représentés ainsi que la totalité du capital social leur revenant tout en déterminant la part du capital social revenant aux actionnaires bénéficiaires du droit de vote.

ARTICLE 36 (nouveau) : PROCES-VERBAUX

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des Procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau, et le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Les justifications à fournir aux tiers ou en justice des délibérations de toute Assemblée résultent des copies et extraits des procès-verbaux, certifiés et signés par le Directeur Général ou par défaut par le Directeur Général adjoint ou encore par l'Administrateur spécialement délégué dans les termes de l'article 29ci-dessus.

Après la dissolution de la Société et pendant la liquidation les copies et extraits sont signés par les liquidateurs ou le cas échéant par le liquidateur unique

Troisième résolution:

Les autres dispositions des statuts restent inchangées.

Quatrième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés aux porteurs des copies ou extraits du présent procès verbal pour faire tous les dépôts et publications légales.

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

SOCIETE TUNISENNE D'EQUIPEMENT « S.T.E.Q. »
Siège social : 5, Rue 8063 – Zone industrielle Charguia I

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 21 juin 2013.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans son intégralité, le dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à..... des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport général des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans leur intégralité, les états financiers de la Société arrêtés au 31 Décembre 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du Rapport spécial des Commissaire aux comptes portant sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre au cours de l'année 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux Administrateurs de la Société, quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserve, pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée àdes présents.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, aux Administrateurs de la Société, des jetons de présence d'un montant de Mille (1.000,000) Dinars brut par Administrateur (montant déterminé en fonction de leur présence) au titre de l'exercice 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reporter à nouveau le résultat déficitaire de l'exercice 2012 soit : - 510 066,618 D.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à..... des présents.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère, autant que besoin, tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits certifiés conformes du procès verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités ou tous dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE VIE «CARTE VIE»

Siège social : Immeuble CARTE. Entrée B. Lot BC4, Centre urbain nord -1082- Tunis

La société CARTE VIE annonce qu'en application de la décision du comité général des assurances auprès du ministère des finances N°13/385 en date du 15 avril 2013, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03 juin 2013 ont décidé d'augmenter le capital social de la compagnie de **3.000.000 dinars** pour le porter de **5.000.000 dinars** à **8.000.000 dinars** et ce, par l'émission de **300.000 actions nouvelles** d'une valeur nominale de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé les modalités de l'augmentation de capital par émission de nouvelles actions et suppression de droit préférentiel de souscription et a décidé de réserver cette augmentation à la société COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE «CARTE» et à M^{me} Afifa BOUGHZOU.

Caractéristiques de l'émission :**Montant :**

Le capital social sera augmenté d'un montant de **3.000.000 dinars** et sera porté de **5.000.000 dinars** à **8.000.000 dinars** et ce, par la création et l'émission de **300.000 actions nouvelles** de valeur nominale 10 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au pair, soit **10 dinars** l'action, sans prime d'émission.

La totalité du prix d'émission est exigible à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 juin 2013 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription en réservant la totalité de l'augmentation de capital, soit la souscription aux 300.000 actions nouvelles, au profit des actionnaires ci-dessous et qui souscriront à l'augmentation du capital dans les proportions suivantes :

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions à souscrire	Nominal de l'action à souscrire	Montant des versements à effectuer
1- Société CARTE -S.A-	299.340 actions	10 DT	2.993.400,000 DT
2- Mme. Afifa BOUGHZOU	660 actions	10 DT	6.600,000 DT
Total	300.000 actions		3.000.000,000 DT

Période de souscription :

La souscription aux 300.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée aux actionnaires sus-visés et ce, du **15 juin 2013 au 30 juin 2013 inclus**.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Lieu de souscriptions et de versements :

Les souscriptions seront reçues et les versements seront effectués au siège social de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE VIE «CARTE VIE» : Immeuble CARTE. Entrée B. Lot BC4, Centre urbain nord -1082- Tunis.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la société CARTE VIE et ouvert à cet effet auprès de l'Arab Tunisian Bank (ATB) - Agence Centrale, sous le numéro **01-001-020-1192-0115-47-78**.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 300.000 actions nouvelles émises porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2013** et seront assimilées aux actions anciennes après la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés.

AVIS DES SOCIETES**Augmentation du capital annoncée****Tunisie Profilés Aluminium « TPR »**

Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rézig, Megrine -2033- Tunisie

La société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 Juin 2013 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **1.000.000 dinars** pour le porter de **44.000.000 dinars** à **45.000.000 dinars**, et ce par incorporation de la réserve spéciale d'investissement.

Modalité de l'augmentation

Cette augmentation du capital est réalisée par l'émission de **1.000.000 actions nouvelles gratuites** de nominal un (01) dinar chacune. Ces actions sont attribuées aux détenteurs des 44.000.000 actions composant le capital social actuel, à raison d'une **(01) action nouvelle gratuite** pour **quarante quatre (44) actions anciennes** et ce, à partir du **25 juin 2013**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les 1.000.000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2013**.

Cotation en Bourse

Les actions anciennes TPR seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **25 juin 2013**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **25 juin 2013** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **25 juin 2013**.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM à compter de la journée de bourse du **25 juin 2013**.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 13 JUIN 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,755%		
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,754%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,747%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,730%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,726%	1 004,070
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,723%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,714%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,699%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,685%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,680%	1 022,362
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014	4,671%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,711%	1 036,025
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,881%	1 032,656
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,075%	998,118
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,194%	1 001,007
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,364%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,413%		994,456
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,625%	1 039,738
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,084%		973,571
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,098%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,121%	970,234
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,203%		960,768
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,294%	1 039,942
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,304%		951,623

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIESICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	145,403	145,416		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,799	12,800		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,316	1,317		
35,569								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,639	35,643		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,497	48,501		
48,489								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	159,399	159,706		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	559,288	560,916		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	121,794	122,182		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	123,054	123,139		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,743	116,850		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	112,258	112,306		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	85,903	85,999		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	134,399	134,187		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	99,479	99,299		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	107,733	107,739		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 330,722	1 328,891		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 288,480	2 278,194		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	106,258	105,481		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	102,136	101,495		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	121,537	121,254		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 194,133	1 194,072		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	125,916	124,952		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,478	15,519		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 991,818	5 983,981		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 065,807	5 064,556		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,198	2,192		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,895	1,893		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,133	1,124		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	105,798	105,809
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	102,193	102,204
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,473	103,483
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	100,404	100,415
33	TUNIS O-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	101,241	101,252
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	104,848	104,858
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	101,737	101,748
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,388	101,398
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	101,964	101,975
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	103,493	103,505
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	99,830	99,840
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,953	101,964
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	102,014	102,023
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	104,661	104,671
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,486	103,496
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	101,480	101,488
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,549	100,559
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	102,520	102,530
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	100,298	100,309
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	101,483	101,493
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	102,566	102,575
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	100,301	100,311
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,624	101,634
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	102,828	102,838
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	100,232	100,241

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,304	10,304
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	100,948	100,958
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	101,496	101,506

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE

57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	99,107	99,179
----	---------------------------	-----	----------	----------	-------	---------	--------	--------

SICAV MIXTES

58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	66,984	67,148
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	147,520	147,634
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1469,003	1469,903
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,358	108,380
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	107,333	107,347
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	86,012	85,976
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,640	16,639
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	271,991	271,755
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	36,681	36,811
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 365,619	2 368,661
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	75,812	75,985
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,285	56,373
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	100,508	100,533
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	111,247	111,292
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	100,757	100,880

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,296	11,302
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,030	12,062
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,698	14,758
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,371	14,448
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,665	11,688
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,586	10,610
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,437	10,439
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,554	10,556
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	124,379	124,467
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	125,724	125,815
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,164	10,186
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	105,243	105,297
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	20,232	20,235
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	81,659	81,588
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	83,319	83,266
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	96,708	96,737
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	96,782	96,909
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	98,622	98,970
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,728	98,761

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	96,642	96,142
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	105,092	104,236
94	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	129,526	128,606
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,560	10,499
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	115,736	114,855
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	115,481	115,295
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	103,489	103,005
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	100,100	99,172
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	184,009	183,968
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	162,230	162,211
102	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,012	140,996
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	10 049,944	10 015,012
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	19,997	19,999
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	134,092	133,104
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 524,288	1 516,907
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	111,502	110,429
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	87,605	87,520
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	114,868	115,028
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	9 085,244	9 005,989
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,606	9,551

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,333	9,261
-----	---------------------------	------	----------	---	---	---	-------	-------

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ EURO-CYCLES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société EURO-CYCLES.

Dans le cadre du prospectus, la société EURO-CYCLES a pris les engagements suivants:

- Rectifier la première résolution du procès verbal de l'AGE du 23 novembre lors de la prochaine AGE ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse
- Mettre en place une structure d'audit interne.
- Mettre en place une structure de contrôle de gestion;
- Créer un comité permanent d'audit;
- Etablir un manuel de procédures ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Tenir ses Assemblées Générales à Tunis ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an;
- Se conformer aux dispositions du système comptables des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2012 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société EURO-CYCLES s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant trois (3) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Les initiateurs de l'offre, s'engagent à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, la structure mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE EURO-CYCLES AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a accordé en date du 21 décembre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 400 000 actions de nominal un (1) dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.
- La justification de l'existence d'un manuel de procédure d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, d'une structure d'audit interne et de contrôle de gestion.

Par ailleurs, le conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité.

Le conseil de la Bourse a, également, recommandé l'établissement d'un pacte entre les principaux actionnaires ainsi que la communication de la rémunération des dirigeants du groupe.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions EURO-CYCLES se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,200 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation de l'ouverture du capital:

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 7 novembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EURO-CYCLES tenue le 23 novembre 2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Actions offertes au Public

L'introduction de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession au public de la part de ses actionnaires actuels de 1.620.000 actions d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, représentant 30% du capital.

L'offre se fera par le moyen :

- D'une Offre à Prix Ferme de 907.200 actions représentant 56% du total des actions à céder, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis* agissant pour compte propre (conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) de 712.800 actions représentant 44 % du total des actions à céder, centralisé auprès de Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de première cotation en Bourse.

* Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - Total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : EURO-CYCLES
Siège social : Zone Industrielle Kalâa Kébira - 4060 Sousse-
Forme juridique : Société Anonyme
Date de constitution : Novembre 1993
Capital social : 5 400 000 dinars

Objet social : La société a pour objet les opérations suivantes :

- La fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou par appel à la sous-traitance des tâches connexes. A cet effet, elle peut gérer et posséder des aires de stockage et d'entrepôt, procéder à des opérations de conditionnement et d'emballage, assurer par elle-même, par ses moyens ou par recours à la location des transports intérieurs et internationaux et réaliser toutes sortes d'opérations de transit conformément à la législation en vigueur: ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus indiqué et susceptible d'en faciliter l'extension et le développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20 mai 2013 au 7 juin 2013 inclus**.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **20 mai**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **7 juin** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porte jouissance au 1^{er} janvier 2013.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre au public, le prix de l'action Euro-cycles, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 11,200 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Euro-cycles dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Euro-cycles dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès d'Amen Invest, au comptant, au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société EURO-CYCLES exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme .

Amen Invest est seule habilitée à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions EURO-CYCLES exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

6- Catégories, modalités et délais de délivrance des actions

Offre à Prix Ferme

Trois (03) catégories d'ordres d'achat seront offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme :

Catégorie A	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 10 actions et au maximum 500 actions.
Catégorie B	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 501 actions et au maximum 27.000 actions pour les non institutionnels et un maximum 270.000 actions pour les institutionnels.
Catégorie C	Ordres réservés aux OPCVM tunisiens désirant acquérir au minimum 500 actions et au maximum 270.000 actions. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Garanti et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandés et l'identité du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 ni supérieur à 0,5% du capital pour les non institutionnels (soit 27 000 actions) et à 5% du capital social (soit 270.000 actions) pour les institutionnels*. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres

	Nombre d'actions	Montant	% du capital	% de l'OPF
Catégorie A	194 400	2 177 280	3.60%	21.43%
Catégorie B	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Catégorie C	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Total	907 200	10 160 640	16.80%	100.00%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

- Pour la catégorie A: les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement ;
- Pour la catégorie B: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;
- Pour la catégorie C: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B.

Transmission des ordres et centralisation:

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Amen Invest, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Placement Garanti:

Dans le cadre du Placement Garanti, 712.800 actions EURO-CYCLES représentant 13,2% du capital de la société seront offertes aux investisseurs. Ce placement garanti sera centralisé auprès d'Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à Amen Invest, intermédiaire en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur 27 000 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0.5% du capital social) et 270 000 actions pour les institutionnels* (soit au plus 5% du capital social).

Les investisseurs dans le cadre du placement garanti n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis A, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Transmission des ordres

A l'issue de l'opération de placement, Amen Invest, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Amen Invest et comporter son cachet.

Soumission et vérification des ordres

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 29 avril 2013 aux actions de la société EURO-CYCLES le code ISIN TN0007570013.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

10- Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I.

11- Avantage fiscal

Aucun avantage fiscal n'est prévu pour la société Euro-cycles. Etant donné son statut d'entreprise exportatrice, l'entreprise bénéficie d'un taux d'imposition de 10% (voir d'une exonération).

12- Contrat de liquidité :

Les initiateurs de l'offre se sont engagés à consacrer un million et un dinars (1 000 001 DT) et quatre vingt neuf mille deux cent quatre vingt sept (89 287) actions pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée d'une année à partir de la date d'introduction en bourse des actions EURO-CYCLES. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur Amen Invest.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-826 du 29/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société EURO-CYCLES, de AMEN INVEST, intermédiaire en bourse chargé de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « HANNIBAL LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Hannibal Lease ».

Dans le cadre de la note d'opération, la société « Hannibal Lease » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Hannibal Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre en place un manuel des procédures ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société « Hannibal Lease » se sont engagés après l'introduction de la Société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Hannibal Lease »^(*), détenant actuellement 57,69% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

(*) Investment Trust Tunisia SA, Financière Tunisienne SA, Mr. Hédi Djilani et Mr. Mohamed-Hechmi Djilani.

En outre, et en vertu des termes de la note d'opération, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « HANNIBAL LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 14 mars 2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 740 000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune, composées de 4 000 000 actions anciennes et de 1 740 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil de Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 30,3% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Hannibal Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 9,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 05 mars 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a approuvé la décision d'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a décidé dans sa 2^{ème} résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 8 700 000 dinars pour le porter de 20 000 000 dinars à 28 700 000 dinars et ce, par l'émission de 1 740 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 9,500 dinars l'action soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013 a donné tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de ladite augmentation.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 17/04/2013, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à des nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs Droits Préférentiels de Souscription à ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces Droits Préférentiels de Souscription pour la totalité de l'augmentation de capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 740 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 30,31% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 070 500 actions représentant 61,52% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre de 669 500 actions représentant 38,48% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Hannibal Lease S.A.

Siège social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 11/07/2001

Capital social : 20 000 000 dinars divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **21 Mai 2013 au 05 Juin 2013 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **21 Mai 2013**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **05 Juin 2013 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société « Hannibal Lease», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 9,500 dinars, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Hannibal Lease» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Hannibal Lease dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de MAC SA au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 08 003 000 513 200 941 655 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 1 740 000 actions, soit 30,31% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie A :

9,86% des actions offertes, soit 105 500 actions seront réservées au personnel de la société « Hannibal Lease », sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

Catégorie B :

22,61% des actions offertes, soit 242 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie C :

67,54% des actions offertes, soit 723 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation, pour les non institutionnels et 287 000 actions, soit 5% du capital social après augmentation, pour les institutionnels.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 28 700 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 287 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscriptions émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Montant en DT	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Catégorie A: Personnel de la société Hannibal Lease sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions.	1 002 250	105 500	9,86%	1,84%
Catégorie B: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.	2 299 000	242 000	22,61%	4,22%
Catégorie C: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions pour les non institutionnels et 287 000 actions pour les institutionnels.	6 868 500	723 000	67,54%	12,60%
Total	10 169 750	1 070 500	100,00%	18,65%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B: les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C: les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie A.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie A, la liste des demandes de souscription sera transmise par MAC SA, intermédiaire en Bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 669 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre.

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Investisseurs étrangers et/ou locaux avertis agissant pour compte propre	669 500	6 360 250	11,66%
Total	669 500	6 360 250	11,66%

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau de la présente note d'opération.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social après augmentation du capital, soit 287 000 actions pour les institutionnels, ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation du capital, soit 28 700 actions pour les non institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 18/04/2013 aux actions anciennes de la société Hannibal Lease, le code ISIN : TN0007310139.

La société Hannibal Lease s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que " *Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014*".

Par conséquent, la société « Hannibal Lease » pourrait en bénéficier et donc, la charge d'impôt sur les sociétés constatée dans les projections 2012-2016 serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et deux actionnaires actuels de la société « Hannibal Lease » à savoir Mr. Mohamed Hechmi Djilani et la société Investment Trust Tunisia SA, portant sur 9,92% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 650 000 dinars et 37 795 actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Hannibal Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la société MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°13- 0827 du 30 Avril 2013, du document de référence « HL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du 16 Août 2012 sous le n°12-006 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 05 Avril 2013 sous le n°12-006-A002 et des états financiers de Hannibal Lease relatifs à l'exercice 2012.

La note d'opération, le document de référence « HL 2012 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers de Hannibal Lease arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ATTIJARI BANK

Siège social :95, Avenue de la Liberté 1002 –Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et M. Fethi NEJI

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(UNITE : en milliers de Dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2012	31/12/2011
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	1	191 208	184 871 (*)
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	299 862	226 251 (*)
AC 3 - Créances sur la clientèle	3	3 247 711	3 077 139 (*)
AC 4 - Portefeuille titres commercial	4	327 977	299 244
AC 5 - Portefeuille d'investissement	5	70 900	62 412
AC 6 - Valeurs immobilisées	6	156 290	160 839
AC 7 - Autres actifs	7	145 972	158 329 (*)
TOTAL ACTIF		4 439 920	4 169 085
PASSIF			
PA 1 - Banque Centrale et CCP	8	226 208	290 815
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	12 891	30 024
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	10	3 591 232	3 316 480 (*)
PA 4 - Emprunts et ressources spéciales	11	76 223	86 794
PA 5 - Autres passifs	12	131 619	96 937 (*)
TOTAL PASSIF		4 038 173	3 821 050
CAPITAUX PROPRES			
CP 1 - Capital		198 741	168 750
CP 2 - Réserves		142 988	84 931
CP 4 - Autres capitaux propres		3 646	87 315
CP 5 - Résultats reportés		725	(24 482)
CP 6 - Résultat de l'exercice		55 647	31 521
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	401 747	348 035
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 439 920	4 169 085

(*) Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. notes aux états financiers –base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 17).

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 décembre 2012

(UNITE : en milliers de Dinars)

PASSIFS EVENTUELS	Notes	31/12/2012	31/12/2011
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données		245 366	294 600
HB 2 - Crédits documentaires		215 511	250 361
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	14	460 877	544 961
ENGAGEMENTS DONNES			
HB 4 - Engagements de financement donnés		79 963	140 340
HB 5 - Engagements sur titres		38	38
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	15	80 001	140 378
ENGAGEMENTS RECUS			
HB 7 - Garanties reçues		1 094 741	1 012 615
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	16	1 094 741	1 012 615

ETAT DE RESULTAT

PERIODE DU 01 JANVIER 2012 AU 31 décembre 2012

(UNITE : en milliers de Dinars)

	<u>Notes</u>	Exercice 2012	Exercice 2011
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	17	211 052	199 348 (*)
PR2 - Commissions (en produits)	18	64 353	52 973 (*)
PR3 - Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	19	32 584	31 292
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	20	6 562	5 732
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		314 551	289 345
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	21	(93 613)	(105 044) (*)
CH2 - Commissions encourues		(3 461)	(2 883)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(97 074)	(107 927)
PRODUIT NET BANCAIRE		217 476	181 418
PR5 \ CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	22	(24 749)	(31 739)
PR6 \ CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(475)	1 333
PR7 - Autres produits d'exploitation		2 884	2 430
CH6 - Frais de personnel	23	(71 347)	(65 805)
CH7 - Charges générales d'exploitation	24	(29 267)	(26 438) (*)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 300)	(11 902)
RESULTAT D'EXPLOITATION		82 222	49 297
PR8 \ CH9 Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		461	(307)
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(27 035)	(17 469)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		55 647	31 521
RESULTAT DE LA PERIODE		55 647	31 521
Résultat par action de base (en DT)	25	1,400	0,934

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DU 01 JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2012

(UNITE : en milliers de Dinars)

	Exercice 2012	Exercice 2011
<u>Activités d'exploitation</u>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	304 615	256 093
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(97 521)	(107 857)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	10 259	(18 035)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(212 131)	(466 262)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle	271 054	83 854
Titres de placement	(12 606)	27 750
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(100 151)	(60 523)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	48 300	(58 172)
Impôt sur les bénéfices	(27 035)	(17 127)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	184 784	(360 279)
<u>Activités d'investissement</u>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements	6 343	6 036
Acquisition \ cessions sur portefeuille d'investissement	(8 665)	(3 666)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations	(5 476)	(29 797)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(7 798)	(27 427)
<u>Activités de financement</u>		
Augmentation de capital		
Emissions d'actions	89 974	0
Emissions \ Remboursement d'emprunts	(80 000)	0
Augmentation \ diminution ressources spéciales	(9 929)	47 880
Dividendes et autres distributions	(5 962)	0
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financements	(5 917)	47 880
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	171 069	(339 825)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	(9 056)	330 769
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	26	(9 056)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 décembre 2012

I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Attijari Bank arrêtés au 31 décembre 2012 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

III/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits décaissés et les comptes débiteurs gelés sont présentés déduction faite des intérêts et des agios réservés et des provisions y afférentes.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

2/ Règles de prise en compte des agios réservés et des provisions

Conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires, les agios réservés et provisions sur prêts, comptes courants débiteurs et portefeuille d'investissement sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

3/ Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré et concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement des intérêts du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Taux de provision

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

Classe de risque	Taux de provision
Actifs incertains (Classe 2)	20%
Actifs préoccupants (Classe 3)	50%
Actifs compromis (Classe 4 et contentieux)	100%

Les provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations de classe annuels (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2012 avec celui de 2011. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Décote des garanties difficilement réalisables

La banque applique un système de décote systématique des garanties hypothécaires sur les relations de la classe 4 et les relations en contentieux dont l'engagement est supérieur à 50 KDT. Les taux de décote sont détaillés comme suit en fonction de la durée de séjour en classe 4 ou en contentieux :

Durée de séjour	Taux de décote
Inférieur à 2 ans	20%
De 3 à 5 ans	30%
De 6 à 8 ans	50%
9 ans et plus	100%

Les dotations aux provisions additionnelles comptabilisées en 2012 à ce titre s'élèvent à 4 373 KDT.

4/ Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les titres de transaction et les titres de placement figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial.

5/ Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoir maintenu dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

6/ Effets sortis pour recouvrement

Les effets sortis pour recouvrement sont maintenus en portefeuille jusqu'au lendemain ouvrable de leur échéance conformément aux dispositions de l'article 7 de la circulaire BCT n°93-08.

7/ Principe de non compensation

Conformément à l'article 6 de la circulaire BCT n°93-08, aucune compensation n'est opérée entre les avoirs et les dettes de personnes juridiques distinctes, les avoirs et les dettes d'une même personne juridique exprimés en monnaies différentes ou assortis de termes distincts et entre un compte à terme, un bon de caisse ou tout autre produit financier et l'avance partielle ou temporaire consentie sur ces dépôts.

Toutefois, la compensation des comptes ordinaires appartenant à une même relation n'est appliquée que pour les clients ayant demandé un arrêté unique d'intérêts.

8/ Bons de trésor et intérêts sur bons de trésor

Les comptes bons de trésor sont présentés à l'actif du bilan pour leurs soldes compensés des souscriptions de la Banque et des placements de la clientèle.

Aussi, les produits et charges résultant des souscriptions et placements sont présentés au compte de résultat pour leurs soldes nets après compensation.

9/ Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Logiciel Global banking	14,3%

10/ Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux.

Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

11/ Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

12/ Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

13/ Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

14/ Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse sont servis à la clientèle à la souscription et font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes d'épargne sont positionnés annuellement à la clôture de l'exercice.

15/ Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2012 sont déduits du résultat.

16/ Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2012 sont rajoutées au résultat.

17/ Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au titre de l'année 2012, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2011 que celles relatives à l'année 2012.

Les données relatives à l'année 2011 sont conformes à celles publiées dans le cadre des états financiers qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'exception de quelques retraitements qui ont été opérés au niveau de certaines rubriques qui se détaillent comme suit :

Retraitements du bilan

RUBRIQUE		2011 publié	retraitement	2011 retraité
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT				
	Caisse Dinars	27 925	(37)	27 888
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers				
	Créances sur les établissements financiers	101 253	2	101 254
AC 3 - Créances sur la clientèle				
	- Crédits moyen terme	1 900 313	(16 860)	1 883 453
	Arrangements, rééchelonnements et consolidations	57 148	16 860	74 007
	- Impayés crédits court terme	12 164	(35)	12 129
	- Impayés Crédits moyen et long terme	15 137	(584)	14 553
	- Impayés intérêts MLT	3 807	1 595	5 402
	Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	218 005	(22)	217 984
	Créances rattachées	25 760	(763)	24 996
	Crédits sur ressources spéciales	11 438	(17)	11 419
AC 7 - Autres actifs				
	Compensation Reçue	899	(55)	844
	Débit à régulariser et divers	31 502	3 383	34 885
	Débiteurs divers	1 937	523	2 461
	Autres comptes de régularisation actif	15 186	43	15 229
	Crédits directs et avances au personnel	68 555	(480)	68 075
	Autres titres	29 600	(44)	29 556
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle				
	Dépôts à vue	1 092 910	46	1 092 956
	Dettes rattachées	3514	527	4 040
	Comptes d'épargne	1 194 598	(45)	1 194 553
	Autres sommes dues à la clientèle	68 917	4	68 920
PA 5 - Autres passifs				
	Créditeurs divers	7 248	2 197	9 445
	Charges à payer	23 411	(439)	22 972
	Agios perçus d'avance	88	(88)	0
	Crédit à régulariser et divers	41 300	(16 463)	24 837
	- Impôts et taxes	1 756	17 771	19 527

Retraitements de l'état de résultat

RUBRIQUE		2011 publié	retraitement	2011 retraité
PR1 - Intérêts et revenus assimilés				
	- Court terme Dinar	42 486	(2 123)	40 362
	. Moyen & Long terme	120 683	1 360	122 042
	Comptes courants débiteurs.	15 347	(143)	15 204
	Intérêts perçus sur créances immobil.dout.ou litg.	1 929	907	2 836
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées				
	Emprunt en devises auprès des correspondants.	168	(2)	166
	Dépôts à vue	6 859	1	6 860
CH7 - Charges générales d'exploitation				
	Rémunération d'intermédiaires & honoraires.	6 567	(20)	6 547
	Documentation centrale.	161	20	181

18/ Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts courus sur Bons du Trésor et obligations sont constatés en résultat de la période. Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont constatés au résultat de l'exercice une fois l'approbation de leurs distributions est officialisée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

19/ Réévaluation des comptes de position en date d'arrêté

Les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté et constatés dans la comptabilité de référence.

20/ Constatation du résultat de change

Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

III/ NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1/ NOTES SUR LE BILAN

1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde débiteur de 191 208 KDT contre 184 871 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 6 337 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Caisse Dinars	61 525	27 888
Caisse Devises	4 994	4 852
Inter Bank Services (IBS)	7 483	2 427
Banque Centrale comptes ordinaires	8 211	25 008
Banque Centrale placements NOSTRO	108 665	123 645
Centres de chèques postaux et TGT	381	158
Créances rattachées	24	2 176
Provisions	(74)	(1 282)
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	191 208	184 871

NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse un solde de 299 862 KDT au 31 décembre 2012 contre 226 251 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 73 611 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur les banques résidentes	0	0
Créances sur banques non résidentes	208 734	124 935
Créances sur les établissements financiers	90 995	101 254
Créances rattachées	134	62
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	299 862	226 251

NOTE 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2012 un solde de 3 247 711 KDT contre 3 077 139 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 170 572 KDT.

Cette rubrique enregistre les provisions et les agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des agios réservés s'élève à 65 374 KDT au 31 décembre 2012 contre 60 994 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 4 380 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Comptes débiteurs		
Comptes débiteurs de la clientèle	162 982	160 590
Créances rattachées	7 442	6 937
Total comptes débiteurs	170 424	167 527
Autres concours à la clientèle		
Portefeuille escompte	2 920 535	2 776 660
- Crédits court terme	794 702	893 207
dont Financements en devises	196 721	242 402
dont Crédits court terme en dinars	597 980	650 805
- Crédits moyen et long terme	2 125 834	1 883 453
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	14 550	8 279
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	61 299	74 007
Impayés	53 706	32 084
- Impayés crédits court terme	9 605	12 129
- Impayés Crédits moyen et long terme	34 543	14 553
- Impayés intérêts MLT	9 558	5 402
- Injonction de payer	0	0
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	272 380	217 984
Provisions pour créances douteuses (*)	(191 940)	(163 593)
Provision collectives	(11 674)	(11 233)
Agios réservés	(65 375)	(60 993)
Créances rattachées	16 102	24 996
Total autres concours à la clientèle	3 069 583	2 898 191
Crédits sur ressources spéciales	7 704	11 419
Total créances sur la clientèle	3 247 711	3 077 139

(*) La variation des provisions pour créances douteuses se présente comme suit :

Provision sur les créances au 31/12/2011	163 593
Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle	40 842
Reprise de provision sur opérations de clientèle	(12 495)
Provision sur les créances au 31/12/2012	191 940

NOTE 4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse un solde de 327 977 KDT au 31 décembre 2012 contre 299 244 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 28 733 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement		
- Bons de trésor	288 605	259 430
- Placements SICAV	26 216	26 216
- Créances rattachées	13 291	13 653
- Provisions sur placements	(134)	(55)
Total portefeuille titres commercial	327 977	299 244

NOTE 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 70 900 KDT au 31 décembre 2012 contre 62 412 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 8 488 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
<i>Titres d'investissement</i>		
Obligations	15 225	12 050
Autres titres d'investissement	373	373
Créances rattachées	648	528
Provisions sur obligations BATAM	(390)	(390)
Total titres d'investissement	15 856	12 561
<i>Titres de participations</i>		
Titres de participations libérés	62 483	56 983
- Titres cotés	16 822	16 412
- Titres non cotés	45 661	40 571
Placements SICAR	5 314	5 314
Provisions sur placements SICAR	(2 991)	(2 989)
Provisions pour dépréciation titres	(9 860)	(9 457)
Créances rattachées	98	0
Total titres de participations	55 044	49 851
<i>Parts dans les entreprises liées</i>		
Parts dans les entreprises liées	911	911
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(911)	(911)
Total parts dans les entreprises liées	0	0
Total portefeuille d'investissement	70 900	62 412

NOTE 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 156 290 KDT au 31 décembre 2012 contre 160 839 KDT au 31 décembre 2011, soit une diminution de 4 549 KDT et se détaillent comme suit :

	Valeur brute au 31/12/11	Acquisition	Cession / Régularisation	Valeur brute au 31/12/12	Amort. et Prov au 31/12/11	Dotation	Reprise	Amort. et Prov au 31/12/12	Valeur nette au 31/12/12
Immobilisation incorporelle	41 261	399		41 660	(19 108)	(5 132)		(24 240)	17 420
Logiciels de Base	41 261	399		41 660	(19 108)	(5 132)		(24 240)	
Immobilisation corporelle	202 294	20 740		207 368	(63 608)	(7 167)		(68 499)	138 870
Constructions	33 414	423		33 837	(13 788)	(1 432)		(15 220)	18 617
Terrains	4 734	-		4 734	-	-			4 734
Matériel Roulant	1 994	69		2 063	(1 745)	(127)		(1 872)	191
Matériel & Mobilier	9 215	335		9 550	(6 040)	(528)		(6 568)	2 982
Matériel Informatique	27 917	1 040		28 957	(20 095)	(2 024)		(22 119)	6 838
Agencement Aménagement Installation	39 640	2 225		41 865	(19 472)	(3 056)		(22 528)	19 337
Immobilisations hors exploitation	39 427	-	15 665	23 762	(2 468)	-	2 277	(191)	23 570
Immobilisation en cours	45 953	16 648		62 601		-			62 601
Total valeurs immobilisées	243 555	21 139	15 665	249 028	(82 716)	(12 299)	2 277	(92 738)	156 290

NOTE 7 : Autres actifs

Le poste des autres actifs accuse un solde de 145 972 KDT au 31 décembre 2012 contre 158 329 KDT au 31 décembre 2011, soit une diminution de 12 357 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille encaissement	22	184
Dépôts et cautionnements	1 629	1 918
Compensation reçue	303	844
Débit à régulariser et divers	15 457	34 885
Position de change	0	1 378
Comptes d'ajustement devises débit	0	879
Débiteurs divers	2 904	2 461
Autres comptes de régularisation	4 422	15 229
Crédits directs et avances au personnel	91 888	68 075
Prêts sur fonds social	10 287	13 193
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 503	1 402
Autres titres	27 677	29 556
Provisions	(10 120)	(11 675)
Total autres actifs	145 972	158 329

1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

NOTE 8 : Banque Centrale et CCP passif

Le poste Banque Centrale et CCP passif accuse un solde de 226 208 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 290 815 au 31 décembre 2011, soit une diminution de 64 607 KDT.

NOTE 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2012 à 12 891 KDT contre 30 024 KDT au 31 décembre 2011, soit une diminution de 17 133 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Banques résidentes	8 010	10
Banques non résidentes	3 982	29 275
Etablissements financiers	888	702
Dettes rattachées	12	37
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	12 891	30 024

NOTE 10 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent au 31 décembre 2012 un solde de 3 591 232 KDT contre 3 316 480 KDT au 31 décembre 2011 enregistrant une augmentation de 274 752 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Dépôts à vue	1 300 205	1 092 956
Comptes d'épargne	1 414 056	1 194 553
Bons de caisse	331 636	309 993
Compte à terme	213 973	223 592
Autres produits financiers	67 404	71 870
Certificats de dépôts	162 500	333 500
Garanties sur opérations diverses	22 003	17 056
Autres sommes dues à la clientèle	71 718	68 920
Dettes rattachées	7 737	4 040
Total dépôts et avoirs de la clientèle	3 591 232	3 316 480

NOTE 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31 décembre 2012 un solde de 76 223 KDT contre 86 794 KDT au 31 décembre 2011 soit une diminution de 10 571 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts matérialisés	48 857	56 000
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	2 052	2 487
Ressources spéciales	25 231	28 017
Dettes rattachées ressources spéciales	83	290
Total emprunts et ressources spéciales	76 223	86 794

NOTE 12 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 131 619 KDT au 31 décembre 2012 contre 96 937 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 34 682 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour risques et charges (*)	2 307	7 920
Créditeurs divers	7 104	9 445
Charges à payer	28 552	22 972
Comptes d'ajustement devises Crédit	0	2 188
Compensation	13	0
Agios exigibles sur ressources spéciales	501	501
Crédit à régulariser et divers	33 267	24 837
Autres comptes de régularisation	20 106	0
Exigibles après encaissement	22 597	9 547
Impôts et taxes	17 172	19 527
Total autres passifs	131 619	96 937

(*) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Provisions sur affaires juridiques en cours	1 749	1 527
Provision sur des comptes de la compensation non justifiés	0	1 799
Provision sur les comptes en devises	0	4 036
Provision pour dépréciation des immobilisations	558	558
TOTAL	2 307	7 920

NOTE 13 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2012 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

		Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Autres réserves	Réserve à régime fisc particulier	Fond social	Ecart de réévaluation	Titres assimilés à des capitaux propres	Résultat reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au	31.12.11	168 750	59 700	7 503	1 793	399	15 536	3 646	83 669	(24 482)	31 521	348 035
Affectation résultat bénéficiaire 2011												
Réserves				352							-352	0
Dividendes											-5 962	-5 962
Report à nouveau										25 207	-25 207	0
Situation des capitaux propres après affectation		168 750	59 700	7 855	1 793	399	15 536	3 646	83 669	725	0	342 073
Augmentation de capital par conversion de l'OCA		29 991	59 983						-83 669			6 305
Variation du fonds social							(2 277)					(2 277)(*)
Résultat de la période											55 647	55 647
Situation des capitaux propres au	31.12.12	198 741	119 683	7 855	1 793	399	13 258	3 646	0	725	55 647	401 747

(*) En 2011 un montant de 2 560 KDT relatif aux intérêts sur crédits sur fonds social a été constaté à tort au niveau des capitaux propres, ce montant a fait l'objet de reclassement en 2012 au niveau des autres actifs

Note sur la maturité des actifs et passifs :

Le tableau ci-après présente la répartition des comptes d'actifs et passifs de la Banque au 31/12/2012 selon leur durée résiduelle. Ce tableau a été établi sur la base des échéances contractuelles des soldes d'actifs et de passifs au 31/12/2012.

Bilan Au 31/12/2012	Inf. à 3 mois	3mois à 6mois	6mois à 1an	1an à 2ans	2ans à 5ans	5ans à 7ans	Sup à 7ans	Total
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	128 216	21 721	41 272	0	0	0	0	191 208
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	212 256	16 637	26 858	24 576	19 534	0	0	299 862
AC3 Créances sur la clientèle	717 868	277 606	339 980	464 855	928 468	255 030	263 905	3 247 712
AC4 Portefeuille titres commercial	984	984	4 785	59 954	192 804	28 398	40 069	327 977
AC5 Portefeuille d'investissement	2 033	1 538	6 575	5 998	22 043	11 205	21 508	70 900
AC6 Valeurs immobilisées	3 912	3 912	7 824	15 648	46 945	31 296	46 753	156 290
AC7 Autres actifs	9 393	9 522	19 721	12 142	32 992	21 279	40 923	145 972
Total Actif	1 074 663	331 919	447 015	583 173	1 242 785	347 208	413 157	4 439 921
PA1 Banque Centrale et CCP	223 525	1 633	1 050	0	0	0	0	226 208
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9 513	1 451	1 668	183	74	2	0	12 891
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	727 869	401 389	581 261	422 749	320 964	114 676	1 022 323	3 591 232
PA4 Emprunts et ressources spéciales	8 938	3 795	5 591	12 189	36 567	7 143	2 000	76 223
PA5 Autres passifs	32 338	32 338	64 675	252	756	504	756	131 619
Total passif	1 002 184	440 607	654 244	435 374	358 361	122 325	1 025 079	4 038 174
CP Capitaux propres	10 044	10 044	20 087	40 175	120 524	80 349	120 524	401 747
Total capitaux propres	10 044	10 044	20 087	40 175	120 524	80 349	120 524	401 747
Total Passif et capitaux propres	1 012 227	450 651	674 332	475 548	478 885	202 674	1 145 603	4 439 921

2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 14 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2012 un solde de 245 366 KDT contre 294 600 KDT au 31 décembre 2011, soit une diminution de 49 234 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 215 511 KDT au 31 décembre 2012 contre 250 361 KDT au 31 décembre 2011, soit une diminution de 34 850 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Cautions, avals et autres garanties données	245 366	294 600
Crédits documentaires	215 511	250 361
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	460 877	544 961

NOTE 15 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 80 001 KDT au 31 décembre 2012. Ils correspondent à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées) et aux engagements de financement donnés pour 79 963 KDT.

NOTE 16 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues de l'état, des banques et de la clientèle. Ils totalisent 1 094 741 KDT au 31 décembre 2012 contre 1 012 615 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 82 126 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Garanties reçues de la clientèle	913 772	790 263
Garanties reçues de l'Etat, des établissements bancaires et financiers	180 969	222 353
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	1 094 741	1 012 615

3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

Le résultat de la période correspond à la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaire, augmenté des produits d'exploitation non bancaire et diminué des charges d'exploitation non bancaire, des frais généraux, des dotations aux provisions sur créances, hors bilan et passifs, des dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement, des dotations aux amortissements sur immobilisations et aux résorptions des charges reportées et diminué ou augmenté du résultat des corrections de valeurs sur créances et hors bilan et sur portefeuille d'investissement et diminué ou augmenté du résultat de cessions d'immobilisations et diminué de l'impôt sur les sociétés.

*** LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 289 345 KDT au 31 décembre 2011 à 314 551 KDT au 31 décembre 2012 enregistrant, ainsi, une augmentation de 25 206 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 17 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 211 052 KDT au 31 décembre 2012 contre 199 348 KDT au 31 décembre 2011 enregistrant, ainsi, une augmentation de 11 704 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Opérations avec les établissements bancaires et financiers		
Marché monétaire au jour le jour	2 443	2 439
Placement en devises auprès des correspondants étrangers	6	22
Marché monétaire à terme	105	595
Total opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 554	3 056
Opérations avec la clientèle		
Portefeuille effets	182 968	167 551
. Court terme	42 132	45 509
- Financement devises	4 968	5 147
- Court terme Dinar	37 164	40 362
. Moyen et long terme	140 835	122 042
Comptes courants débiteurs	13 173	15 204
Crédits sur ressources extérieures	609	691
Intérêts perçus sur créances immobilisées douteuses ou litigieuses	1 486	2 836
Total opérations avec la clientèle	198 235	186 282
Autres intérêts et revenus assimilés		
Marché monétaire au jour le jour (BCT)	0	0
Commission de compte	465	469
Commission de découvert	307	293
Commissions sur billets de trésorerie	14	6
Avals cautions et acceptations bancaires	4 185	4 490
Autres	5 292	4 753
Total autres intérêts et revenus assimilés	10 263	10 011
Total intérêts et revenus assimilés	211 052	199 348

NOTE 18 : Commissions en produits

Les commissions totalisent 64 353 KDT au 31 décembre 2012 contre 52 973 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 11 380 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
<i>Effets, chèques et opérations diverses</i>		
Effets à l'encaissement	7 418	6 444
Opérations diverses sur effets	1	1
Opérations par chèques en Dinar ou en Dinars convertibles	4 731	3 693
Opérations de virements	3 959	3 152
Opérations sur titres	327	387
Règlement de succession	111	98
Sous total	16 547	13 776
<i>Commerce extérieur et change</i>		
Domiciliation et modification de titres	160	142
Accréditifs documentaires.	841	0
Remises documentaires	1 910	1 794
Opérations de change en compte	1 796	2 279
Commissions fixes sur chèques de voyage	1	1
Commissions perçues sur les correspondants étrangers	680	674
Commissions sur prélèvements	326	229
Sous total	5 714	5 120
<i>Autres commissions</i>		
Etude	9 797	9 451
Frais de tenue de compte	11 899	8 305
Opérations monétiques	8 259	7 801
Récupérations de frais postaux	1 011	901
Autres	11 126	7 619
Sous total	42 092	34 077
Total commissions	64 353	52 973

NOTE 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 31 décembre 2012, un montant de 32 584 KDT contre 31 292 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 1 292 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
<i>Gains nets sur titres de placement</i>	16 568	17 167
Total gains nets sur titres de placement	16 568	17 167
Gains nets sur opérations de change	16 016	14 125
Total gains nets sur opérations de change	16 016	14 125
Total gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	32 584	31 292

NOTE 20 : Revenus du portefeuille d'investissements

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 6 562 KDT au 31 décembre 2012 contre 5 732 KDT au 31 décembre 2011, soit augmentation de 830 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes	5 491	4 714
Intérêts sur Emprunts Obligataires	826	603
Autres revenus	245	415
Total	6 562	5 732

*** LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total du poste charges d'exploitation bancaire est passé de 107 926 KDT au 31 décembre 2011 à 97 074 KDT au 31 décembre 2012 enregistrant, ainsi, une progression de 10 852 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

NOTE 21 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 31 décembre 2012 un solde de 93 613 KDT contre 105 044 KDT au 31 décembre 2011, soit une progression de 11 431 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Opérations avec les établissements bancaires et financiers		
Interbancaire	731	795
Emprunt en devises auprès des correspondants	163	166
Autres	75	80
Sous total	969	1 041
Opérations avec la clientèle		
Dépôts à vue	7 791	6 860
Comptes d'épargne	31 276	30 856
Bons de caisse	12 694	12 190
Comptes à terme	8 722	9 548
Placements en Dinars convertibles	860	816
Intérêt sur placements à terme de la clientèle	600	506
Certificats de dépôts	14 137	28 985
Sous total	76 080	89 760
Emprunts et ressources spéciales		
Charge sur emprunts extérieurs	673	766
Charge sur emprunts obligataires	2 490	6 555
Sous total	3 163	7 321
Autres intérêts et charges		
Appel d'offres	13 190	6 709
Injection	8	0
Sous total	13 198	6 709
Autres intérêts et charges assimilées	203	213
Total intérêts encourus et charges assimilées	93 613	105 044

NOTE 22 : Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 24 749 KDT contre 31 739 KDT au 31 décembre 2011. Il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
DAP sur Opérations avec la clientèle	41 282	41 598
Reprise de prov sur Opérations de clientèle	(12 495)	(12 014)
Reprise de prov sur éléments hors bilan	(11 933)	(1 194)
- Pertes couvertes par des provisions	6 613	0
DAP pour passifs	1 282	3 349
Total	24 749	31 739

NOTE 23 : Frais de personnel

Les frais du personnel s'élèvent à 71 347 KDT au 31 décembre 2012 contre 65 805 KDT au 31 décembre 2011 enregistrant, ainsi, une augmentation de 5 542 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
<i>Rémunération du personnel titulaire</i>		
Salaire de base	38 763	33 828
Heures supplémentaires	188	172
Indemnité de représentation	2 381	2 140
Indemnité de transport	4 710	3 961
Indemnité de fonction	3 346	2 923
Prime de technicité	455	402
Allocation salaire unique et allocation familiale	350	354
Autres indemnités servies	4 798	6 363
Total rémunération du personnel	54 991	50 144
<i>Charges sociales</i>		
CNSS-CAVIS.	10 233	9 598
Assurances groupes.	2 265	2 013
Total charges sociales	12 498	11 612
<i>Autres charges liées au personnel</i>		
Taxes de formation professionnelle et FOPROLOS	999	935
Frais du service médical	73	60
Frais de formation bancaire.	631	935
Autres charges liées au personnel	484	571
Sub. amicale	1 671	1 549
Total autres charges liées au personnel	3 858	4 049
Total frais de personnel	71 347	65 805

NOTE 24 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 29 267 KDT au 31 décembre 2012 contre 26 438 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 2 829 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
<i>Frais d'exploitation non bancaire (impôts, taxes...)</i>	615	258
Autres charges générales d'exploitation		
<u>Travaux fournitures et services extérieurs</u>	<u>17 838</u>	<u>16 016</u>
Loyers	3 236	3 491
Entretien et réparations (confiés au tiers)	4 685	3 937
Fournitures faites à l'entreprise (électricité, eau et gaz)	1 294	1 360
Prime d'assurances	1 013	682
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	7 610	6 547
<u>Transport et déplacement</u>	<u>134</u>	<u>161</u>
<u>Frais divers de gestion</u>	<u>10 680</u>	<u>10 003</u>
Annonces et insertions publicitaires	1 750	1 206
Fournitures de bureau	1 074	1 231
Documentation centrale	201	181
Affranchissements téléphone, télex et télégramme	4 423	3 982
<i>Frais de téléphone</i>	1 881	1 630
<i>Lignes spécialisées</i>	1 012	1 014
<i>Web télégrammes</i>	166	176
<i>Frais SIBTEL</i>	354	306
<i>Frais postaux</i>	1 010	855
Frais d'actes et contentieux	44	138
Frais du conseil et d'assemblée	343	295
Participation au budget de l'APB	224	114
Dons et cotisations	44	72
Missions réceptions	558	529
Autres	2 019	2 255
<i>dont frais de traitement des opérations monétiques</i>	1 474	1 360
<i>et autres honoraires d'assistance et d'expertise</i>	545	896
Total autres charges générales d'exploitation	28 652	26 180
Total charges générales d'exploitation	29 267	26 438

NOTE 25: Résultat de base par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 est de 1,4 DT :

DESIGNATION	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat net en KDT	55 647	31 521
Nombre moyen d'actions	39 748 290	33 750 000
Résultat de base par action (en DT)	1,400	0,934

4/ NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 26 : Elaboration de l'état de flux de trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 162 013 KDT et s'analysent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Liquidités et équivalents de liquidités actif	399 993	310 931
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	191 259	185 996
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	208 734	124 935
Liquidités et équivalents de liquidités passif	237 980	319 987
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	225 100	290 000
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	12 880	29 987
Liquidités et équivalents de liquidités	162 013	(9 056)

Note 27 : Note sur les transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se présentent comme suit :

1- Les conventions des comptes courants et comptes à terme

Les encours des comptes courants ouverts par les différentes parties liées au 31 décembre 2012 auprès d'Attijari Bank ainsi que leurs rémunérations en 2012 se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature du dépôt	Encours du dépôt au 31/12/2012	Charges de l'exercice 2012	Produit de l'exercice 2012
Attijari leasing	Dépôts à vue	-3 400	11	40
Attijari Assurance	Dépôts à vue	9 979	0	0
Attijari Finance	Dépôts à vue	47	4	0
Attijari Gestion	Dépôts à vue	179	1	0
Attijari Immobilière	Dépôts à vue	221	5	0
Attijari Intermédiation	Dépôts à vue	1 161	42	0
Attijari Recouvrement	Dépôts à vue	1 677	26	0
Attijari SICAR	Dépôts à vue	229	4	0
GTI SA	Dépôts à vue	-154	0	19
Attijari Placement SICAV	Dépôts à vue	38	3	0
GIS	Dépôts à vue	481	0	0
Attijari Obligataire SICAV	Dépôts à vue	3 862	0	0
Attijari Valeur SICAV	Dépôts à vue	31	1	0
GIS	Dépôts à terme	500	0	0
Attijari Obligataire SICAV	Dépôts à terme	10 000	23	0
Total		24 851	120	60

2- Les conventions de détachement du personnel

Attijari bank affecte au profit de certaines des ses filiales son personnel salarié. Les salaires y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant facturé par la banque en 2012 s'élève à 1 700 KDT et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant encaissé
GTI	25
Attijari Immobilière	253
Attijari Gestion	159
GIS	92
Attijari Intermediation	63
Attijari Leasing	482
Attijari Recouvrement	381
Attijari Sicar	244
TOTAL	1 700

3- Les conventions relatives à la fonction de dépositaire :

Attijari Bank assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Attijari Valeurs Sicav, Attijari Placement Sicav, Attijari Obligataire Sicav et des FCP. En rémunération de ces prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt. Le montant total facturé en 2012 par Attijari Bank au titre de ses fonctions de dépositaire s'élève à 318 KDT

Partie liée	Montant 2012
Attijari Obligataire SICAV	221,976
SICAV Placement	56,169
Attijari Valeur SICAV	39,173
FCP	1,437
Total	318,755

4- Les conventions relatives aux engagements auprès de Attijari Bank

L'encours au 31 décembre 2012 des crédits contractés par les parties liées auprès d'Attijari Bank ainsi que les intérêts constatés par la banque se détaillent comme suit.

Partie liée	Nature de l'engagement	Encours du dépôt au 31/12/2012	Produits de l'exercice 2012
GTI	EPS	12	-
GIS	CCT	2 500	21
Attijari leasing	CCT	19 000	453
Attijari leasing	CMT	48 016	
Attijari leasing	EPS	2 312	-
Attijari Immobilière	CCT	15 010	-
Total		86 850	474

5- Les dividendes encaissés par Attijari Bank

Les dividendes comptabilisés par Attijari Bank provenant de ses participations dans les différentes filiales se détaillent comme suit:

Partie liée	Montant encaissé
Attijari Recouvrement	2 250
Attijari SICAR	536
Attijari Placement SICAV	186
Attijari Valeur SICAV	109
Attijari Leasing	1 318
Attijari intermédiation	300
Attijari Obligataire SICAV	510
Total	5 209

6- Opérations avec Attijari Wafa Bank

Prêts interbancaires :

L'encours des opérations de trésorerie réalisées avec ATTIJARIWafa BANK au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

DEV	Principal en devise	Date valeur	Echéance	TAUX	CV en KDT
EUR	1 100 000	10/01/2012	01/02/2013	2.1	2 252
EUR	650 000	11/06/2012	11/06/2013	1.4	1 331
EUR	1 300 000	20/07/2012	31/01/2013	0.85	2 661
EUR	1 300 000	17/08/2012	31/01/2013	0.85	2 661
EUR	1 000 000	23/08/2012	23/08/2013	0.95	2 047
EUR	2 000 000	25/09/2012	28/02/2013	0.9	4 094
EUR	2 000 000	10/10/2012	28/03/2013	1.05	4 094
EUR	1 400 000	18/10/2012	18/02/2013	0.85	2 866
EUR	1 200 000	18/10/2012	29/03/2013	0.9	2 457
EUR	1 000 000	31/10/2012	26/03/2013	0.95	2 047
GBP	650 000	14/11/2012	14/11/2013	1	1 630
EUR	4 000 000	19/11/2012	15/01/2013	0.8	8 189
EUR	1 800 000	19/11/2012	04/02/2013	0.9	3 685
EUR	46 000 000	31/12/2012	02/01/2013	0.8	94 169
USD	33 000 000	31/12/2012	02/01/2013	0.6	51 218
				TOTAL	185 401

Assistance technique :

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijariwafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, la charge constatée par Attijari Bank en contrepartie des services d'assistance technique et de conseil fournis par Attijariwafa Bank au cours de

l'exercice 2012 s'élève à 1 420 KDT. Le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2012 s'élève à 5 053 KDT.

Opération du Swap du taux d'intérêt :

Attijari Bank a conclu avec Attijari Wafa Bank une opération de swap du taux d'intérêt. Les échéances comptabilisées en impayé en 2012 au titre de cette opération s'élèvent à 1 316 KDT.

7- Opérations avec Attijari SICAR

Convention du fonds gérés:

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, ATTIJARI SICAR assure pour le compte d'ATTIJARI BANK la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2012 des fonds gérés s'élève à 5 314 KDT. Une provision de 2 991 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank et payées à Attijari SICAR au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 53 KDT.

8- Opérations avec Attijari Intermédiation

Convention du titre participatif:

Une convention a été signée le 29 décembre 2006 entre Attijari Bank et Attijari Intermédiation (dans laquelle Attijari Bank détient 99.99%) prévoyant la conversion d'une partie du compte courant associé en titres participatifs à hauteur de 3 500 KDT. Ces titres participatifs porteront intérêts aux taux suivants:

- Taux d'intérêt fixe de 1% brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux sera égal à TMM+1% à partir de la date de reconstitution des fonds propres d'Attijari Intermédiation selon les normes applicables aux intermédiaires en bourse ; Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payés annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 250 KDT. Cette rémunération sera calculée sur le bénéfice net après impôt et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant 2012 sont de 195 KDT.

Convention tenue de registre des actionnaires:

Attijari bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT à régler au début de chaque année. Cette convention n'a pas produit des effets courant 2012.

9- Opérations avec Attijari Obligataire SICAV

Convention au titre des certificats de dépôt:

Les certificats de dépôts souscrits par Attijari Obligataire SICAV auprès de Attijari Bank totalisent au 31 décembre 2012 un solde de 10 000 KDT. Les intérêts comptabilisés à ce titre en 2012 s'élèvent à 395 KDT.

10- Opérations avec GTI

Assistance technique

Les commissions d'assistance technique perçues par la GTI auprès de Attijari Bank relatives à l'exercice 2012 totalisent un montant de 1 168 KDT.

11- Opérations avec Attijari leasing

Emprunts obligataires

Attijari Bank a participé à des emprunts obligataires émises par Attijari Leasing dont l'encours au 31 décembre 2012 s'élève à 6 225 KDT. Le produit constaté par la banque au titre de cet emprunt s'élève à 297 KDT.

Assistance technique

Dans le cadre de la convention conclue avec ATTIJARI LEASING (dans laquelle ATTIJARI BANK détient 62,02%) approuvée par l'AGO du 22/05/2009, la banque a fourni au cours de l'exercice 2012, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'ATTIJARI LEASING à travers le réseau commercial de la banque et a perçu à ce titre des produits à hauteur de 63 KDT

12- Opérations avec Attijari Immobilière

Attijari immobilière assure la gestion de certains immeubles, propriétés de Attijari Bank. Les commissions perçues dans ce cadre au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 216 KDT.

13- Opérations avec Wafa Salaf

Attijari Bank Tunisie a conclu le 9 Mai 2012 une convention avec Wafa SALAF (avec laquelle elle a des administrateurs communs) ayant pour objet la mise à disposition à la banque du savoir faire, de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'optimisation du processus d'octroi des crédits, la mise en place d'une plateforme de recouvrement, le pilotage, le suivi et le contrôle des risques.

En vertu de la convention d'assistance technique conclue le 9 Mai 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Wafa SALAF, cette dernière met à la disposition d' Attijari Bank Tunisie le savoir faire, l'assistance technique et le conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne d' Attijari Bank en matière d'optimisation du processus d'octroi des crédits, la mise en place d'une plateforme de recouvrement, le pilotage, le suivi et le contrôle des risques.

En contrepartie des prestations fournies, ATTIJARI BANK s'engage à verser une rémunération calculée en fonction du temps passé et du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé. Une refacturation sera opérée pour les frais engagés par Wafa SALAF au titre des frais de transport et des « per diem ». La

facturation se fera mensuellement à termes échus. Le prix de référence des honoraires est fixé à 400 Euro par jour.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2012 est de 56 KDT.

14- Opérations avec Attijari Wafa BANK Europe

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari WAFABANK EUROPE (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2012 s'élève à 413 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2012 s'élève à 1 226 KDT.

15-Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération de Directeur Général Adjoint est fixée par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. Cette rémunération se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.

Le Conseil d'Administration du 14/12/2012 a décidé de mettre fin à la mission du Directeur Général Adjoint au sein d'Attijari Bank. Ce dernier a perçu au moment de son départ son solde de tout compte correspondant aux congés non consommés.

- D'un autre côté, le Conseil d'Administration du 14/12/2012 a nommé deux nouveaux DGA. Aucune rémunération ne leur a été servie au titre de l'exercice 2012.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du CA et du Comité Permanent d'Audit	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12
Avantages à court terme	305 574	378	586 405	20 773	355 824	62 939	24 750	0
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paiements en actions								
Total	305 574	378	586 405	20 773	355 824	62 939	24 750	0

I. RAPPORT GENERAL



ECC MAZARS

Immeuble Mazars, Rue Lac Ghar El Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



CNF-Cabinet Neji Fethi
Société inscrite au tableau de l'OECT
5, Rue Suffetula Notre Dame
Mutuelle Ville- 1002 Tunis-Tunisie
Tél : 71 841 110 Fax : 71 841 160

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

*Mesdames, messieurs les Actionnaires
D'ATTIJARI BANK*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers d'Attijari Bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 4.439.920 mille dinars et un bénéfice net de 55.647 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Attijari Bank, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers d'Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2012, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérfications spécifiques

- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.
- Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

CNF-Cabinet Neji Fethi
Fethi NEJI

II. RAPPORT SPECIAL



ECC MAZARS

Immeuble Mazars, Rue Lac Ghar El Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



CNF-Cabinet Neji Fethi
Société inscrite au tableau de l'OECT
5, Rue Suffetula Notre Dame
Mutuelle Ville- 1002 Tunis-Tunisie
Tél : 71 841 110 Fax : 71 841 160

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires d'Attijari Bank,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

• Attijari Intermédiation

Attijari bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT à régler au début de chaque année. Cette convention n'a pas produit des effets courant 2012.

- **WAFASALAF**

Attijari Bank Tunisie a conclu le 9 Mai 2012 une convention avec WAFASALAF (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs) ayant pour objet la mise à disposition à la banque du savoir faire, de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'optimisation du processus d'octroi des crédits, la mise en place d'une plateforme de recouvrement, le pilotage, le suivi et le contrôle des risques.

En vertu de la convention d'assistance technique conclue le 9 Mai 2012 entre Attijari Bank Tunisie et WAFASALAF, cette dernière met à la disposition d'Attijari Bank Tunisie le savoir faire, l'assistance technique et le conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne d'Attijari Bank en matière d'optimisation du processus d'octroi des crédits, la mise en place d'une plateforme de recouvrement, le pilotage, le suivi et le contrôle des risques.

En contrepartie des prestations fournies, ATTIJARI BANK s'engage à verser une rémunération calculée en fonction du temps passé et du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé. Une refacturation sera opérée pour les frais engagés par WAFASALAF au titre des frais de transport et des « per diem ». La facturation se fera mensuellement à termes échus. Le prix de référence des honoraires est fixé à 400 Euro par jour.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2012 est de 56 KDT.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice:

- **ATTIJARIWAFABANK :**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijariwafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, la charge constatée par Attijari Bank en contrepartie des services d'assistance technique et de conseil fournis par Attijariwafa Bank au cours de

l'exercice 2012 s'élève à 1 420 KDT. Le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2012 s'élève à 5 053 KDT.

- **ATTIJARI LEASING :**

Dans le cadre de la convention conclue avec Attijari Leasing (dans laquelle Attijari Bank détient 65.17%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2012, des services d'assistance liés à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque et a perçu au titre de l'exercice 2012 des produits à hauteur de 63 KDT.

- **ATTIJARI INTERMEDIATION :**

Une convention a été signée le 29 décembre 2006 entre Attijari Bank et Attijari Intermédiation (dans laquelle Attijari Bank détient 99.99%) prévoyant la conversion d'une partie du compte courant associé en titres participatifs à hauteur de 3 500 KDT. Ces titres participatifs porteront intérêts aux taux suivants:

- Taux d'intérêt fixe de 1% brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux sera égal à TMM+1% à partir de la date de reconstitution des fonds propres d'Attijari Intermédiation selon les normes applicables aux intermédiaires en bourse ;
Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payés annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 250 KDT. Cette rémunération sera calculée sur le bénéfice net après impôt et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant 2012 sont de 195 KDT.

- **ATTIJARI IMMOBILIERE :**

Attijari immobilière (dans laquelle Attijari Bank détient 99.98%) assure la gestion de certains immeubles, propriétés d'Attijari Bank. Les commissions perçues au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 216 KDT.

- **ATTIJARI SICAR :**

Dans la cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue le 24/03/1998 avec la société Attijari Sicar (dans laquelle Attijari Bank détient 70.23%), cette dernière

perçoit annuellement une rémunération de 1% payée sur l'ensemble des fonds gérés. L'encours au 31 décembre 2012 des fonds gérés s'élève à 5 314 KDT et la commission de gestion s'établit à 53 KDT.

- **Les SICAV :**

Dans le cadre des conventions conclues entre ATTIJARI BANK et ATTIJARI VALEURS SICAV, ATTIJARI PLACEMENT SICAV et ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV, la banque assure les fonctions de dépositaire pour leurs comptes et a perçu au titre de l'exercice 2012 en contrepartie de ces prestations des commissions de l'ordre de 319 KDT.

- **GENERALE TUNISIENNE INFORMATIQUE (GTI) :**

Dans le cadre de la convention cadre conclue le 31/05/2010 entre la banque et la GTI (dans laquelle Attijari Bank détient 66.25%), cette dernière a facturé à la banque 1 168 KDT au titre des services d'assistance informatique effectués courant 2012.

- **ATTIJARI RECOUVREMENT :**

- 1- Par acte signé courant 2009, la société Attijari recouvrement a procédé à la rétrocession des créances financées par le FONAPRAM, le FOPRODI et la BIRD à Attijari Bank. Le même acte prévoit une rémunération au profit d'Attijari recouvrement égale à 5% des montants recouverts. Le montant facturé à ce titre par Attijari recouvrement au cours de l'exercice 2012 s'élève à 13 KDT.
- 2- Attijari Bank loue un local à usage de bureau auprès d'Attijari Recouvrement. Le loyer perçu par la société courant l'exercice 2012 s'élève à 28 KDT.

- **ATTIJARI WAFABANK EUROPE**

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari WAFABANK EUROPE (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée

sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission est négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2012 s'élève à 413 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2012 s'élève à 1 226 KDT.

- **AUTRES CONVENTIONS :**

ATTIJARI BANK affecte au profit de la Générale Tunisienne d'Informatique (GTI), ATTIJARI IMMOBILIERE, ATTIJARI GESTION, GENERALE IMMOBILIERE DU SUD (GIS), ATTIJARI INTERMEDIATION, ATTIJARI LEASING, ATTIJARI RECOUVREMENT et ATTIJARI SICAR certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux charges salariales supportées. Les montants facturés au titre de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

Filiales	Montant
GTI	25
Attijari Immobilière	253
Attijari Gestion	159
GIS	92
Attijari Intermediation	63
Attijari Leasing	482
Attijari Recouvrement	381
Attijari Sicar	244
TOTAL	1 700

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint est fixée par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. Cette rémunération se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.

Le Conseil d'Administration du 14/12/2012 a décidé de mettre fin à la mission du Directeur Général Adjoint au sein d'Attijari Bank. Ce dernier a perçu au moment de son départ son solde de tout compte correspondant aux congés non consommés.

D'un autre coté, le Conseil d'Administration du 14/12/2012 a nommé deux nouveaux DGA. Aucune rémunération ne leur a été servie au titre de l'exercice 2012.

- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du CA et du Comité Permanent d'Audit	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/12
Avantages à court terme	305 574	378	586 405	20 773	355 824	62 939	24 750	0
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paiements en actions								
Total	305 574	378	586 405	20 773	355 824	62 939	24 750	0

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

CNF-Cabinet Neji Fethi
Fethi NEJI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SERVICOM

Siège Social : Cité Ishbilila -3100 Kairouan -3100 Kairouan-

La Société SERVICOM publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 juin 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Adnène ZGHIDI (BDO Tunisie).

BILAN
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercice clos au 31 décembre	
		2012	2011
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 585	2 585
Moins : Amortissements		- 2 585	- 2 585
	1	-	-
Immobilisations corporelles		362 680	305 335
Moins : Amortissements		- 248 199	- 205 942
	2	114 481	99 393
Immobilisations Financières		5 843 000	4 815 723
Moins : Provisions		- 2 000	- 2 000
	3	5 841 000	4 813 723
Total des actifs Immobilisés		5 955 481	4 913 116
Autres actifs non courants	4	26 920	25 840
Total des Actifs non courants		5 982 401	4 938 956
ACTIFS COURANTS			
Stocks		365 912	369 429
Moins: provisions		-	-
	5	365 912	369 429
Clients et comptes rattachés		9 672 622	6 480 942
Moins: provisions		- 542 001	- 84 258
	6	9 130 621	6 396 684
Autres Actifs courants		1 434 958	1 694 249
Moins: provisions		- 50 618	- 15 671
	7	1 384 340	1 678 578
Placements et autres actifs financiers	8	40 244	38 798
Liquidités et équivalents de liquidités	9	337 929	77 093
Total des Actifs Courants		11 259 046	8 560 582
TOTAL DES ACTIFS		17 241 447	13 499 538

BILAN
(Exprimé en dinars)

		Exercice clos au 31 décembre	
	Notes	2012	2011
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital Social		2 358 000	2 358 000
Prime d'émission		2 250 000	2 250 000
Réserve Légale		235 800	173 564
Résultats reportés		1 376 915	959 887
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		6 220 715	5 741 451
Résultat de l'exercice		470 474	479 264
Total des capitaux propres avant affectation résultat	10	6 691 189	6 220 715
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilées	11	19 277	1 394
Provisions pour risques et charges		-	50 000
Total des passifs non courants		19 277	51 394
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	3 532 367	2 200 980
Autres passifs courants	13	3 435 226	1 781 634
Concours bancaires et autres passifs financiers	14	3 563 388	3 244 815
Total des passifs Courants		10 530 981	7 227 429
Total des passifs		10 550 258	7 278 823
Total des capitaux propres et des passifs		17 241 447	13 499 538

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2012	2011
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	15	5 788 723	5 235 677
Autres produits d'exploitation		128 698	-
Total des produits d'exploitation		5 917 421	5 235 677
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats consommés	16	3 731 957	3 632 317
Charges de personnel	17	524 403	613 846
Dotations aux amortissements et aux provisions		627 260	214 741
Autres charges d'exploitation	18	264 011	190 431
Total des charges d'exploitation		5 147 631	4 651 335
RESULTAT D'EXPLOITATION		769 790	584 342
Charges financières nettes	19	- 404 142	- 288 067
Produits des placements	20	79 038	50 240
Autres gains ordinaires	21	37 064	190 875
Autres pertes ordinaires	22	- 11 276	- 58 126
Résultat des activités ordinaires avant impôt		470 474	479 264
Impôt sur les sociétés		-	-
Résultat des activités ordinaires après impôt		470 474	479 264

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2012	2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		470 474	479 264
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		627 260	214 741
- Reprise provisions			
- Variations des :			
- Stocks	23	3 517	41 678
- Créances	24	- 3 191 680	- 2 784 921
- Autres actifs courants	25	259 291	851 405
- Fournisseurs	26	1 331 387	668 275
- Autres passifs courants	27	675 092	1 219 739
- Intérêts courus	-	35 968	20 856
- Reprise sur Provisions	-	116 393	-
- Plus / moins values sur cession d'immobilisations	-	11 000	- 124 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		11 980	- 1 199 129
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements sur acquisition d'immo. Corp. Et Incorp.	28	- 41 478	- 22 957
Décassements sur acquisition d'immobilisations financières	-	- 48 777	- 80 876
Décassements sur acquisition des autres actifs non courants	-	- 27 000	- 26 760
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		11 000	124 000
Encaissements sur cession des immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		- 106 255	- 6 593
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	-
Dividendes et autres distributions		-	-
Décassements affectés au remboursement des emprunts	-	- 2 598 111	- 1 010 500
Encaissements provenant des emprunts		3 953 123	1 195 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		1 355 012	184 500
Variation de trésorerie		1 260 737	- 1 021 222
Trésorerie au début de l'exercice	-	- 1 375 204	- 353 982
Trésorerie à la clôture de l'exercice	29	- 114 467	- 1 375 204

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Au 31 Décembre 2012

A/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

- ◆ Dénomination de la société : Société SERVICOM
- ◆ Forme juridique : Société anonyme
- ◆ Secteur d'activité : Travaux de télécommunication et de génie civil
- ◆ Siège Social actuel : Cité Eschbilia- Route de Tunis BP107B KAIROUAN
- ◆ Capital Social : 2 358 000 DT
- ◆ N° registre de commerce : B111212003
- ◆ Matricule fiscal : MA/000/826619/W

B/ PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES

Les états financiers de la société SERVICOM sont présentés conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises, et en application des concepts comptables fondamentaux tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant promulgation du cadre conceptuel.

Les états financiers sont établis selon le modèle autorisé et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société SERVICOM pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

B.1- Les Actifs :

B.1.1- Immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont amortis d'une manière linéaire sur une période de trois ans, la règle de prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

B.1.2- Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont inscrites parmi les actifs conformément à la norme comptable n°5.

Elles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition hors taxes. Sont inclus dans le coût d'acquisition le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les autres frais engagés pour mettre le bien en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les taux d'amortissement appliqués par la société sont les suivants :

Logiciels	33,33%
Petit matériel d'exploitation	33,33%
Matériel électronique	15% et 33,33%
Installations, Agencements & Aménagements	10% et 20%
Mobilier et équipements de bureaux	10% et 14,28%
Matériel et outillage industriel	10%
Matériel informatique	33,33% et 14,28%
Matériel de transport	20%

B.1.3- Immobilisations financières :

Les immobilisations financières représentent essentiellement le cautionnement du loyer et les participations financières dans les sociétés SERVITRA, SIRTTP-S, SERVIPRINT, SERVITRADE, SERVITEL et ALSHOUROUK.

B.1.4- Autres Actifs non courants :

Ce compte enregistre les frais préliminaires ainsi que d'autres charges à répartir.

Les autres actifs non courants sont amortis sur 3 ans selon la méthode linéaire conformément à la norme 10 du système comptable des entreprises.

B.1.5- Les stocks :

La méthode de comptabilisation adoptée est la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués sur la base du coût unitaire moyen pondéré.

B.2- Les Passifs :

B.2.1- Fournisseurs et comptes rattachés :

Cette rubrique regroupe les fournisseurs d'exploitation ainsi que les fournisseurs factures non parvenues.

B.3- Les comptes de charges et de produits :

B.3.1-: Règle de prise en compte des charges :

Les charges sont constatées dès leurs engagements.

B.3.2-: Règle de prise en compte des revenus :

Les produits sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir.

C/ NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute s'élève au 31/12/2012 à 2 585 DT et comporte deux logiciels informatiques, acquis en 2005 et en 2006.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles s'élèvent au 31/12/2012 à 362 680 DT se détaillant comme suit :

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	1 114	1 114
MATERIEL & OUTILLAGES INDUSTRIELS	57 863	57 863
AGENCEMENTS & AMENAGEMENTS	7 964	7 964
MATERIEL DE TRANSPORT	109 580	80 501
EQUIPEMENTS DE BUREAU	36 822	36 822
MATERIELS INFORMATIQUES	140 498	114 246
MATERIELS ELECTRONIQUES	8 839	6 825
Total	362 680	305 335

Le tableau d'amortissement est présenté en Annexe 1.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 5 841 000 DT se détaillant comme suit :

Rubrique		Solde 2012	Solde 2011
TITRES DE PARTICIPATION	(1)	5 835 400	4 813 403
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		7 600	2 320
PROVISION / DEPRECIATION IMMOBILISATIONS FINANCIERES		- 2 000	- 2 000
Total		5 841 000	4 813 723

(1) Les titres de participation sont présentés en Annexe 2.

NOTE 4 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 26 920 DT se détaillant comme suit :

Rubrique		Solde 2012	Solde 2011
Charges engagées / introduction en bourse		74 173	74 173
Charges engagées HB consulting		24 000	24 000
Charges engagées BERT		26 760	26 760
Notation Emprunt Obligataire FITCH RATING		27 000	-
Résorption 2009		- 24 724	- 24 724
Résorption 2010		- 32 725	- 32 725
Résorption 2011		- 41 644	- 41 644
Résorption 2012		- 25 920	-
Total Autres Actifs Non courants		26 920	25 840

NOTE 5 STOCKS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 365 912 DT détaillés comme suit :

Rubrique		Solde 2012	Solde 2011
STOCK MATIERES & FOURNITURES		365 912	369 429
Total		365 912	369 429

NOTE 6 CLIENTS

Le solde net de cette rubrique s'élève à 9 130 621 DT au 31/12/2012 contre un solde de 6 396 684 DT au 31/12/2011. Ce montant se rapporte en totalité à des créances sur des clients d'exploitation.

Rubrique		Solde 2012	Solde 2011
CLIENTS LOCAUX		8 294 794	5 338 012
CLIENTS, FACTURES A ETABLIR		1 370 759	1 065 671
CLIENTS EFFETS A RECEVOIR		7 069	77 259
PROVISION SUR LES COMPTES CLIENTS		- 542 001	- 84 258
Total		9 130 621	6 396 684

NOTE 7 AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 1 384 340 DT détaillés comme suit :

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTE	12 622	76 616
CONSIGNATION DOUANE	2 266	2 266
AVANCES AU PERSONNEL	6 000	6 000
RETENUES A LA SOURCE	7 302	15 618
TVA RECUPERABLE	-	4 414
CREDIT TVA A REPORTER	829 593	479 588
R TVA/MARCHE	-	111
IMPOT DIFFERE IS	64 509	26 930
DEBITEURS DIVERS	60	60
CHARGES CONSTATES D'AVANCE	45 268	13 624
COMPTE DE GROUPE SERVIPRINT	41 462	9 602
COMPTE DE GROUPE SERVITRADE	263 657	579 983
COMPTE DE GROUPE SERVITRA	128 138	460 912
COMPTE D'ATTENTE	34 081	18 525
PROVISION / AUTRES ACTIFS COURANTS	- 50 618	- 15 671
Total	1 384 340	1 678 578

NOTE 8 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 40 244 DT se détaillant comme suit :

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
BHO SICAV	40 244	38 798
Total	40 244	38 798

Les titres BHO SICAV ont été évalués au 31-12-2012 à leur valeur liquidative soit 102,401 DT.

NOTE 9 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
ATB	74 565	3 156
UBCI	797	6 925
STB	4 832	5 044
ABC BANK	*	58 147
ATTIJARI BANK	2 706	2 797
BTE	248 649	-
BH	1 241	-
POSTE	365	365
CAISSE	4 774	659
Total	337 929	77 093

* Solde Créiteur en 2012

NOTE 10 **CAPITAUX PROPRES**

Le tableau de variation des capitaux propres se détaille au 31/12/2012 comme suit :

Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
----------------	------------------	------------------	--------------------	------------------------	-------

Total des capitaux propres au 31-12-2010	2 358 000	2 250 000	123 044	741 307	269 100	5 741 451
---	------------------	------------------	----------------	----------------	----------------	------------------

Augmentation de capital						-
Réduction de capital						-
Affectation résultat 2010			50 520	218 580	- 269 100	-
Résultat au 31/12/2011					479 264	479 264

Total des capitaux propres au 31/12/2011	2 358 000	2 250 000	173 564	959 887	479 264	6 220 715
---	------------------	------------------	----------------	----------------	----------------	------------------

Augmentation de capital						-
Réduction de capital						-
Affectation résultat 2011			62 236	417 028	- 479 264	-
Distribution de dividendes						-
Résultat au 31/12/2012					470 474	470 474

Total des capitaux propres au 31/12/2012	2 358 000	2 250 000	235 800	1 376 915	470 474	6 691 189
---	------------------	------------------	----------------	------------------	----------------	------------------

NOTE 11 **EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES**

Le solde de cette rubrique au 31/12/2012 s'élève à 19 277 DT se détaillant comme suit :

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
EMPRUNT LEASING	19 277	1 394
Total	19 277	1 394

NOTE 12 **FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	2 538 665	1 073 002
FOURNISSEURS EFFETS A PAYER	337 311	728 189
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	656 391	399 789
Total	3 532 367	2 200 980

NOTE 13 **AUTRES PASSIFS COURANTS**

Le solde des autres passifs courants au 31/12/2012 se détaille comme suit :

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
CLIENTS AVANCES ET ACOMPTES	61 201	72 842
ETAT RECEVEUR DE FINANCES	81 158	33 082
TVA/CA NON ENCORE ENCAISSEE	1 075 850	613 265
C N S S	34 581	29 131
CHARGES A PAYER	24 310	247 515
PDTS CONSTATES D'AVANCE	45 962	40 380
PROVISION / CONGES	78 241	70 829
CREDITEURS DIVERS	10	10
COMPTE D'ATTENTE	83 370	-
COMPTE GROUPE SERVICOM IT	526 313	12 218
COMPTE GROUPE SERVITEL	1 424 230	662 362
Total	3 435 226	1 781 634

NOTE 14 CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
AVANCE / FRE ATB	492 565	869 409
AVANCE / FRE BH	-	404 260
ECHEANCE A MOINS D'UN AN / AQUIS LEASING	6 706	8 722
BILLETS DE TRESORERIE A COURT TERME	1 263 123	1 100 000
INTERETS COURUS	14 030	49 998
EMPRUNT ABC BANK	586 889	595 000
EMPRUNT AXIS TRÈS	1 200 000	-
ZITOUNA BANK	47	-
BH	*	208 755
ABC BANK	28	-
BTE	*	8 671
Total	3 563 388	3 244 815

* Solde débiteur en 2012

NOTE 15 REVENUS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 5 788 723 DT détaillé comme suit :

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
TRAVAUX DE GENIE CIVIL	2 066 861	1 570 930
TRAVAUX DE CABLAGE	1 821 268	3 185 259
TRAVAUX RESEAUX	1 445 619	-
MATERIELS ET ACCESSOIRES	155 469	86 110

VARIATION DES CLIENTS, FACTURES A ETABLIR	299 506	393 378
---	---------	---------

Total	5 788 723	5 235 677
--------------	------------------	------------------

NOTE 16 **ACHATS CONSOMMES DE MATIERES ET FOURNITURES**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
ACHAT STOCKE FOURNITURES & CABLES	158 309	236 567
ACHAT STOCKE MATIERES	15 351	6 258
ACHAT STOCKE FOURNITURES RESEAU	1 496 015	1 625 019
VARIATION DES STOCKS	3 517	- 41 677
SOUSTRAITANCE CHANTIER	1 979 665	1 691 280
SOUSTRAITANCE GENERALE	8 547	72 701
CONTROLE ET ESSAIE	4 916	327
SERVICE GPS	325	324
ACQUIS DIVERSES FOURNITURES	-	18
MAGASINAGE	3 104	2 697
FRAIS DOUANE	6 086	3 286
LOCATION MAISONS POUR CHANTIERS	1 500	1 129
TRANSPORT/CHANTIER	794	500
PETIT MATERIEL POUR CHANTIER	40	221
ACQUISITION FOURNITURES / CHANTIER	335	3 796
PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	407	359
AUTRES FRAIS / CHANTIER	42	262
LOCATION MATERIEL POUR CHANTIER	40	310
EAU ELECTRICITE	1 155	580
FOURNITURES DE BUREAU	7 325	766
GASOIL	11 881	9 459
FOURNITURES CONSOMMABLES ENERGIE	30	86
AUTRES ACHATS/REGULARISATIONS	32 573	18 049
Total	3 731 957	3 632 317

NOTE 17 **CHARGES DE PERSONNEL**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
REMUNERATIONS AU PERSONNEL	428 848	485 073
PRIMES AU PERSONNEL	-	30 000
AUTRES CHARGES SOCIALES	80 392	85 440
FRAIS DE FORMATION AU PERSONNEL	15 163	13 333
Total	524 403	613 846

NOTE 18 **AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
LOYER	23 744	6 522
LEASING	-	13 537
ENTRETIENS ET REPARATIONS	5 825	1 341
PRIMES D'ASSURANCE	4 620	25 645
ETUDES ET RECHERCHES	1 000	283
HONORAIRES	39 607	31 821
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	5 739	1 511
ANNONCES ET INSERTIONS	8 349	11 797
PUBLICITE PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES	8 796	126
MAIN LEVE/VEHICULE	25	187
DEPLACEMENTS MISSIONS ET RECEPTIONS	5 928	7 516
FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATION	2 228	745
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	3 493	1 332
FRAIS PARTICIPATION / MARCHES	8 173	4 193
JETONS DE PRESENCE	8 750	8 750
ETAT IMPOTS ET TAXES	137 734	75 125
Total	264 011	190 431

NOTE 19 **CHARGES FINANCIERES NETTES**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
INTÉRÊTS AVANCES / FACTURES	48 411	55 596
INTÉRÊTS / DIVERS EMPRUNTS	306 395	143 145
COMMISSIONS BANCAIRES DIVERSES	81 796	109 416
AUTRES CHARGES FINANCIERES	- 6 832	-
PRODUITS FINANCIERS / CORPORATE PAC	- 25 628	- 20 090
Total	404 142	288 067

NOTE 20 **PRODUITS DES PLACEMENTS**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
PRODUITS FINANCIERS / SICAV	1 446	1 401
INTERETS / COMPTES COURANTS / FILIALES	77 592	48 839
Total	79 038	50 240

NOTE 21 AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
REMBOURSEMENT ASSURANCE	5 915	41 419
GAIN SUR CESSION MATERIEL DE TRANSPORT	11 000	124 000
DIVERS GAINS	20 149	25 456
Total	37 064	190 875

NOTE 22 AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
IMPOTS TAXES PENALITES & AMENDES	2 445	55 788
DIVERS PERTES ORDINAIRES	8 831	2 338
Total	11 276	58 126

NOTE 23 VARIATION DES STOCKS

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
STOCK AU 31/12/2011	369 429	327 751
STOCK AU 31/12/2012	- 365 912	- 369 429
VARIATION DES STOCKS	3 517	- 41 678

NOTE 24 VARIATION DES CREANCES

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
CREANCES CLIENTS AU 31/12/2011	6 480 942	3 696 021
CREANCES CLIENTS AU 31/12/2012	- 9 672 622	- 6 480 942
VARIATION DES CREANCES	- 3 191 680	- 2 784 921

NOTE 25 VARIATION DES AUTRES ACTIFS COURANTS

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
AUTRES ACTIFS COURANTS AU 31/12/2011	1 694 249	842 844
AUTRES ACTIFS COURANTS AU 31/12/2012	- 1 434 958	- 1 694 249
VARIATION DES AUTRES ACTIFS COURANTS	259 291	- 851 405

NOTE 26 VARIATION DES FOURNISSEURS

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
TOTAL DES FOURNISSEURS AU 31/12/2011	- 2 200 980	- 1 532 705
TOTAL DES FOURNISSEURS AU 31/12/2012	3 532 367	2 200 980
VARIATION DES FOURNISSEURS	1 331 387	668 275

NOTE 27 VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS

Rubrique	Solde 2012	Solde 2011
AUTRES PASSIFS COURANTS AU 31/12/2011	- 1 781 634	- 561 895
AUTRES PASSIFS COURANTS AU 31/12/2012	3 435 226	1 781 634
CONVERSION CREANCE SERVITRADE EN CAPITAL	- 978 500	
VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS	675 092	1 219 739

NOTE 28 DECAISSEMENTS SUR ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	Solde 2012	Solde 2011
TOTAL ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES (N)	57 345	14 145
EMPRUNT LEASING LT (N-1)	1 394	5 166
EMPRUNT LEASING LT (N)	- 19 277	- 1 394
EMPRUNT LEASING CT (N-1)	8 722	13 762
EMPRUNT LEASING CT (N)	- 6 706	- 8 722
Total	41 478	22 957

NOTE 29 TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Trésorerie à la clôture	Solde 2012	Solde 2011
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	337 929	77 093
PLACEMENTS SICAV	40 244	38 798
CONCOURS BANCAIRES	- 75	- 217 426
CREDIT DE MOBILISATION DE CREANCES	- 492 565	- 1 273 669
Total	- 114 467	- 1 375 204

NOTE 30 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées avec les sociétés membres du groupe rentrant dans le cadre des informations à fournir sur les parties liées, conformément à la norme comptable n°39, sont résumées dans le tableau suivant :

Partie Liées	SERVITRA	SERVITRADE	SERVIPRINT	SERVITEL	SERVICOM IT
Relation avec SERVITRA	Filiale	Filiale	Filiale	Filiale	Filiale
Créances					
- Créances clients	29 500		50 047		
- Comptes courants	128 138	263 657	41 462		
Produits					
- Ventes ou prestation de services			46 702		
- Autres produits					
- Dividendes					
- Produits financiers	28 437	47 694	1 462		
Dettes					
- Dettes fournisseurs	9 149		10 541		2 560
- Comptes courants				1 424 230	526 313
- Charges à payer					
Charges					
- Achats de matières et services (HT)					972
- Autres charges (HT)			15 504		
- Charges financières (HT)				71 868	24 094
- Dotations aux provisions					
Investissements					
- Achats d'immobilisations corporelles			5 215		1 451

NOTE 31 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

NOTE 32 ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Les engagements de garanties données se présentent sous forme de cautions bancaires accordées aux clients de SERVICOM. Ils totalisent au 31/12/2012 un montant 1 483 673 DT se détaillant comme suit :

	ATB	BH	UBCI	TOTAL
Cautions Provisoires	12 000	-	-	12 000
Cautions Définitives	578 329	99 693	12 023	690 045
Cautions de RG	376 459	151 184	56 060	583 703
Cautions d'avance	166 676	31 249	-	197 925
TOTAL	1 133 464	282 126	68 083	1 483 673

- Les intérêts restant à payer envers les sociétés de leasing au 31/12/2012 se détaillent dans le tableau suivant :

Compagnie de leasing	A payer à mois d'un an	A payer à plus d'un an	Total
Modern Leasing	40	-	40
Tunisie Leasing	1 464	2 029	3 493
TOTAL	1 504	2 029	3 533

- SERVICOM a donné sa caution solidaire pour permettre à SERVITRA d'obtenir des crédits de gestion auprès de ses bailleurs de fonds. Le montant de l'engagement garanti s'élève à 10 820 000 dinars.
- SERVICOM a donné sa caution solidaire pour permettre à SERVITRADE d'obtenir des crédits de gestion. Le montant de l'engagement garanti s'élève à 3 200 000 dinars.
- Mr Majdi Zarkouna, PDG de la société SERVICOM, a émis des cautions personnelles et solidaires au profit de la société SERVICOM détaillées comme suit :

Nature de la caution	Montants en DT
Caution solidaire et personnelle du PDG sur les engagements bancaires	2 000 000
Caution solidaire et personnelle du PDG sur les contrats de leasing	568 146
TOTAL	2 568 146

Annexe 1

Tableau Récap des Immobilisations Corporelles au 31-12-2012

Libellé	Taux d'amortissement	Valeurs brutes			Amortissements			VCN		
		31/12/2011	Acquisitions 2012	Cessions 2012	31/12/2012	31/12/2011	Dotations	Régularisations/ cessions	31/12/2012	31/12/2012
LOGICIEL	33,33%	2 585	-	-	2 585	2 585	-	-	2 585	-
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 585			2 585	2 585			2 585	
PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	33,33%	1 114	-	-	1 114	1 114	-	-	1 114	-
MATERIEL & OUTILLAGE INDUSTRIEL	10%	57 863	-	-	57 863	29 828	5 436	-	35 264	22 599
AGENCEMENT & AMENAGEMENT	10%/20%	7 964	-	-	7 964	4 197	1 028	-	5 225	2 739
MATERIEL DE TRANSPORT	20%	80 501	29 079	-	109 580	55 924	10 840	-	66 764	42 816
EQUIPEMENT DE BUREAU	10%/14,28%	36 822	-	-	36 822	22 534	3 796	-	26 330	10 492
MATERIEL INFORMATIQUE	33,33%/14,28%	114 246	26 252	-	140 498	86 446	20 467	-	106 913	33 585
MATERIEL ELECTRONIQUE	33,33%/15%	6 825	2 014	-	8 839	5 899	690	-	6 589	2 250
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		305 335	57 345		362 680	205 942	42 257		248 199	114 481
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		307 920	57 345		365 265	208 527	42 257		250 784	114 481

Annexe 2

Tableau Récap des titres de participation au 31-12-2012

Sociétés émettrices	Participations au 31-12-2011			Libération de l'exercice 2012	Acquisitions de l'exercice				Cessions de l'exercice			Participations au 31-12-2012		
	Valeur Brute	Libérée	Non Libérée		Valeur Brute	Conversion en compte courant	Libérée	Non Libérée	Valeur Brute	Libérée	Non Libérée	Valeur Brute	Libérée	Non Libérée
SERVITRA	3 128 212	3 128 212	-	-	43 497	-	43 497	-	-	-	-	3 171 709	3 171 709	-
SIRTTPS	44 750	44 750	-	-	-	-	-	-	-	-	-	44 750	44 750	-
SERVIPRINT	186 144	186 144	-	-	-	-	-	-	-	-	-	186 144	186 144	-
SERVITRADE	1 241 462	1 241 462	-	-	-	978 500	-	-	-	-	-	1 241 462	2 219 962	-
SERVITEL	10	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10	-
AL CHOUROUK (Libye)	709 417	212 825	496 592	-	-	-	-	-	-	-	-	709 417	212 825	496 592
TOTAL	5 309 995	4 813 403	496 592	-	43 497	978 500	43 497	-	-	-	-	5 353 492	5 835 400	496 592

RAPPORT GENERAL
Exercice clos le 31/12/2012

Messieurs les actionnaires De la Société *SERVICOM S.A.*

Messieurs,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société *SERVICOM S.A.* comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Votre Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

SERVICOM détient une participation libérée de 213 KDT au capital de la filiale *AL CHOUROUK*, établie à TRIPOLI. Compte tenu de la situation actuelle en Lybie, des restrictions dont l'importance et la durée ne pourraient être déterminées avec certitude, risquent d'impacter la valeur comptable de cet actif. La direction de la Société estime que la situation actuelle en Lybie ne présente pas de risques importants pouvant impacter la valeur de cet actif.

A notre avis, et sous réserve de ce qui a été mentionné ci-dessus, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société *SERVICOM S.A.* au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société eu égard à la réglementation en vigueur.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2012.

Le Commissaire aux Comptes

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI

Tunis, le 06 Juin 2013.

RAPPORT SPECIAL
Exercice clos le 31/12/2012

Messieurs les actionnaires De la Société SERVICOM S.A.

Messieurs,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a avisés d'aucune nouvelle convention au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

Compte courant SERVICOM - IT

Le conseil d'administration réuni le 03 Juin 2013 a autorisé la poursuite, avec la société SERVICOM – IT, de la convention de compte courant, rémunéré au taux annuel de 8%. Les mouvements de ce compte courant au titre de l'exercice 2012 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2011	Remboursements	Alimentations	31/12/2012
Montant en principal	- 12 000		490 000	- 502 000
Intérêts	- 219		24 094	- 24 313
Total compte courant SERVICOM -IT	- 12 219	-	514 094	- 526 313

Compte courant SERVITEL

Le conseil d'administration réuni le 03 Juin 2013 a autorisé la poursuite avec la société SERVITEL, de la convention de compte courant, rémunéré au taux annuel de 8%. Les mouvements de ce compte courant au titre de l'exercice 2012 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2011	Remboursements	Alimentations	31/12/2012
Montant en principal	- 637 500	10 000	700 000	- 1 327 500
Intérêts	- 24 862		71 868	- 96 730
Total compte courant SERVITEL	- 662 362	10 000	771 868	- 1 424 230

Compte courant SERVITRA

Le conseil d'administration réuni le 03 Juin 2013 a autorisé la poursuite, avec la société SERVITRA, de la convention de compte courant, rémunéré au taux annuel de 8%. Les mouvements de ce compte courant au titre de l'exercice 2012 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2011	Remboursements	Alimentations	31/12/2012
Montant en principal	471 701	2 036 436	2 397 647	110 490
Intérêts	- 10 789	28 437	-	17 648
Total compte courant SERVITRA	460 912	2 064 873	2 397 647	128 138

Compte courant SERVITRADE

Le conseil d'administration réuni le 03 Juin 2013 a autorisé la poursuite, avec la société SERVITRADE, de la convention de compte courant, rémunéré au taux annuel de 8%. Les mouvements de ce compte courant au titre de l'exercice 2012 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2011	Remboursements	Alimentations	31/12/2012
Montant en principal	507 813	1 475 000	1 839 020	143 793
Intérêts	70 628	47 694	-	118 322
TVA sur intérêts	1 542	-	-	1 542
Total compte courant SERVITRADE	579 983	1 522 694	1 839 020	263 657

Compte courant SERVIPRINT

Le conseil d'administration réuni le 03 Juin 2013 a autorisé la poursuite, avec la société SERVIPRINT, de la convention de compte courant, rémunéré au taux annuel de 8%. Les mouvements de ce compte courant au titre de l'exercice 2012 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2011	Remboursement	Alimentation	31/12/2012
Montant en principal	-	40 000	-	40 000
Intérêts	9 602	1 462	9 602	1 462
Total compte courant SERVIPRINT	9 602	41 462	9 602	41 462

C/ Obligations et engagements envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société SERVICOM ainsi que de ses filiales envers les dirigeants de SERVICOM se présentent comme suit :

C-1/ Président Directeur Général de SERVICOM

La rémunération du Président Directeur Général de SERVICOM a été fixée par décision du conseil d'administration du 31 Mai 2012 à 36 000 DT nets par an.

Les rémunérations du Président Directeur Général de SERVICOM, octroyées par la société SERVITRADE, s'élevant à 84 000 DT nets par an ont été approuvées par le conseil d'administration de SERVICOM, réuni en date du 03 Juin 2013.

La charge de l'exercice relative à la rémunération du Président Directeur Général de SERVICOM telle qu'elle ressort des états financiers clos le 31 décembre 2012 des différentes sociétés, se détaille comme suit :

- SERVICOM : 46 548 DT
- SERVITRADE : 116 018 DT

C-2/ Directeur Général Adjoint de SERVICOM

La rémunération du Directeur Général Adjoint de SERVICOM, octroyée par SERVICOM et s'élevant à 54 000 DT nets par an a été approuvée par le conseil d'administration de SERVICOM, réuni en date du 03 Juin 2013.

La charge de l'exercice relative à la rémunération du Directeur Général Adjoint de SERVICOM telle qu'elle ressort des états financiers de la société SERVICOM au 31 décembre 2012 s'élève à 67 697 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Commissaire aux Comptes

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI

Tunis, le 06 Juin 2013.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE ATTIJARI BANK

Siège social :95, Avenue de la Liberté 1002 –Tunis-

Le groupe Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et M. Fethi NEJI.

BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2012	31/12/2011(*)
Actifs			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	191 210	184 873
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	242 408	229 078
Créances sur la clientèle	3	3 576 861	3 265 506
Portefeuille-titres commercial	4	354 755	329 095
Portefeuille d'investissement	5	25 251	30 108
Titres mis en équivalence	6	2 030	2 030
Valeurs immobilisées	7	177 662	185 236
Goodwill		1 271	1 356
Autres actifs	8	159 709	174 220
Impôt différé Actif	9	1 491	1 559
Total Actifs		4 732 648	4 403 061
Passifs			
Banque Centrale et CCP	10	226 208	290 815
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	11	12 582	31 840
Dépôts et avoirs de la clientèle	12	3 589 029	3 321 317
Emprunts et ressources spéciales	13	297 369	251 920
Autres passifs	14	161 529	125 158
Total Passifs		4 286 717	4 021 050
Total Intérêts Minoritaires		28 136	21 263
Capitaux propres			
Capital		198 741	168 750
Réserves		157 640	97 989
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		3 646	85 689
Résultats reportés		724	(24 483)
Résultat de l'exercice		57 044	32 803
Total Capitaux propres	15	417 795	360 748
Total Passifs, Intérêts minoritaires et Capitaux propres		4 732 648	4 403 061

(*) Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. notes aux états financiers –base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 17).

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
Passifs éventuels			
Cautions, avals et autres garanties données		245 366	294 600
Crédits documentaires		215 511	250 361
Passifs éventuels	16	460 877	544 961
Engagements donnés			
Engagements de financements donnés		115 799	184 173
Engagements sur titres		38	38
Engagements donnés	17	115 837	184 211
Engagements reçus			
Engagements de financements reçus		1 542 941	1 373 600
Engagements reçus	18	1 542 941	1 373 600

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE DU 01 JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2012
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2012	2011(*)
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	19	235 662	223 095
Commissions (en produits)	20	67 219	54 804
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	32 503	27 674
Revenus du portefeuille d'investissement	22	2 657	2 933
Total Produits d'exploitation bancaire		338 041	308 506
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts courus et charges assimilées	23	(104 675)	(113 115)
Commissions encourues		(3 461)	(2 883)
Total Charges d'exploitation bancaire		(108 136)	(115 998)
Produit net bancaire		229 905	192 508
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(23 033)	(27 834)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(300)	451
Autres produits d'exploitation	25	4 374	3 181
Frais de personnel	26	(77 633)	(71 785)
Charges générales d'exploitation	27	(30 536)	(29 328)
Dotations aux amortissements		(13 492)	(13 628)
Résultat d'exploitation		89 285	53 565
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		3	(92)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		948	1 911
Impôt sur les bénéfices		(30 593)	(20 419)
Résultat des activités ordinaires		59 643	34 965
Part de résultat revenant aux minoritaires		2 600	2 162
Résultat net consolidé de la période		57 043	32 803
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		1	-
Résultat après modifications comptables		57 044	32 803

(*) Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. notes aux états financiers –base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 17).

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE DU 01 JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2012
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011 (*)
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors portefeuille d'investissement)		321 518	281 295
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(102 429)	(183 133)
Dépôts \ Retraits auprès d'autres établissements Bancaires et financiers		77 274	(16 333)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(348 992)	(507 841)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		267 733	55 604
Titres de placement		(9 363)	34 428
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(102 330)	(81 478)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		53 635	(2 088)
Impôt sur les bénéfices		(25 788)	(34 986)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		131 258	(454 532)
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		3 530	2 612
Acquisition \ cessions sur portefeuille d'investissement		(365)	(13 164)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		(4 893)	(31 382)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(1 728)	(41 934)
Activités de financement			
Emission d'actions		89 974	-
Emission / Remboursement d'emprunts		(60 406)	71 665
Augmentation \ diminution ressources spéciales		26 497	91 794
Dividendes et autres distributions		(5 977)	(5 817)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financements		50 088	157 642
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		179 618	(338 824)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(8 043)	330 781
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	29	171 575	(8 043)

(*) Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. notes aux états financiers –base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 17).

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2012

A- NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 - Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- la norme comptable générale (NCT 1);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank comprend :

- la société mère : Attijari Bank;
- les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NC 35 à NC37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes des sociétés. Toutefois, les sociétés Attijari Valeur SICAV et Attijari Placement SICAV ont été intégrées compte tenu des titres classés individuellement chez la société mère en tant que titres de placement et ce pour motif de contrôle exclusif de ces sociétés.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;

- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

1.2.3.1.1. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.1.2. Écart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

(a) Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

(b) Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou d'une mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

2- Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1. Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits décaissés et les comptes débiteurs gelés sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée. Toutefois, la partie non encore débloquée figure parmi les engagements hors bilan.

2.2. Règles de prise en compte des agios réservés et des provisions

Conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires, les agios réservés et provisions sur prêts, comptes courants débiteurs et portefeuille d'investissement sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

2.3. Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actif dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement des intérêts du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Taux de provision

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

Classe de risque	Taux de provision
Actifs incertains (Classe 2)	20%
Actifs préoccupants (Classe 3)	50%
Actifs compromis (Classe 4 et contentieux)	100%

Les provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations de classe annuels (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2012 avec celui de 2011. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

2.4. Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par le groupe sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les titres de transaction et les titres de placement figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial.

2.5. Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoir maintenu dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

2.6. Effets sortis pour recouvrement

Les effets sortis pour recouvrement sont maintenus en portefeuille jusqu'au lendemain ouvrable de leur échéance conformément aux dispositions de l'article 7 de la circulaire BCT n°93-08.

2.7. Principe de non compensation

Conformément à l'article 6 de la circulaire BCT n°93-08, aucune compensation n'est opérée entre les avoirs et les dettes de personnes juridiques distinctes, les avoirs et les dettes d'une même personne juridique exprimés en monnaies différentes ou assorties de termes distincts et entre un compte à terme, un bon de caisse ou tout autre produit financier et l'avance partielle ou temporaire consentie sur ces dépôts.

Toutefois, la compensation des comptes ordinaires appartenant à une même relation n'est appliquée que pour les clients ayant demandé un arrêté unique d'intérêts.

2.8. Bons de trésor et intérêts sur bons de trésor

Les bons de trésor sont présentés à l'actif du bilan pour leurs soldes compensés des souscriptions du groupe et des placements de la clientèle.

Aussi, les produits et charges résultant des souscriptions et placements sont présentés au compte de résultat pour leurs soldes nets après compensation.

2.9. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	7%

2.10. Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux.

Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « Autres actifs » ou « Autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

2.11. Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

2.12. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour la valeur nominale.

2.13. Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers fait l'objet de régularisation.

2.14. Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse sont servis à la clientèle à la souscription et font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes épargne sont positionnés annuellement à la clôture de l'exercice.

2.15. Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2011 sont déduits du résultat.

2.16. Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2011 sont rajoutées au résultat.

2.17. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au titre de l'année 2012, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2011 que celles relatives à l'année 2012.

Suite aux changements d'affectation courant l'exercice 2012 et pour des besoins de comparabilité les données relatives à l'année 2011 ont été retraitées comme suit :

Retraitements du bilan

	2011 publié	retraitement	2011 retraité
Actifs			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	184 910	(37)	184 873
Créances sur les établissements bancaires et financiers	226 347	2 731	229 078
Créances sur la clientèle	3 167 712	97 794	3 265 506
Portefeuille-titres commercial	336 946	(7 851)	329 095
Portefeuille d'investissement	13 463	16 645	30 108
Titres mis en équivalence	22 002	(19 972)	2 030
Valeurs immobilisées	182 173	3 063	185 236
Goodwill	1 356	-	1 356
Autres actifs	170 780	3 440	174 220
Impôt différé Actif	2 263	(704)	1 559
Total Actifs	4 307 952	95 108	4 403 061
Passifs			
Banque Centrale et CCP	290 815	(0)	290 815
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	33 078	(1 238)	31 840
Dépôts et avoirs de la clientèle	3 314 642	6 675	3 321 317
Emprunts et ressources spéciales	173 664	78 256	251 920
Autres passifs	112 521	12 637	125 158
Total Passifs	3 924 720	96 330	4 021 050
Total Intérêts Minoritaires	20 295	968(*)	21 263
Capitaux propres			
Capital	168 750	-	168 750
Réserves	103 451	(5 462)(*)	97 989
Actions propres	(865)	865(*)	-
Autres capitaux propres	85 527	162(*)	85 689
Résultats reportés	(25 066)	583(*)	(24 483)
Résultat de l'exercice	31 140	1 663(*)	32 803
Total Capitaux propres	362 937	(2 189)(*)	360 748
Total Passifs, Intérêts minoritaires et Capitaux propres	4 307 952	95 109(*)	4 403 061

(*) Au 31/12/2012, il a été décidé de procéder aux corrections suivantes ayant un impact sur les capitaux propres au 31/12/2011, les données comparatives au 31/12/2011 sont retraitées comme suit :

	Capital	Réserves	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat consolidé	TOTAL CAPITAUX PROPRES	INTERETS MINORITAIRES
CAPITAUX PROPRES AVANT RETRAITEMENT	168 750	103 451	(865)	85 527	(25 066)	31 140	362 937	20 295
Ajustement pourcentage intérêts	-	(8 305)	865	-	344	(177)	(7 273)	766
Ajustement Ecritures élimination titres de participation	-	(2 357)	-	-	(0)	(0)	(2 357)	(66)
Ajustement des autres écritures de consolidation (retraitement créances cédés à Attijari Recouvrement, Impôt différé constaté doublement, annulation titres participatifs Attijari intermédiation.....)	-	6 040	-	161	(332)	735	6 604	1 088
Ajustement partage groupe/minoritaires	-	(840)	-	0	571	1 105	836	(820)
CAPITAUX PROPRES APRES RETRAITEMENT	168 750	97 989	-	85 689	(24 483)	32 803	360 748	21 263

Retraitements de l'état de résultat

	2011 publié	retraitement	2011 retraité
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	217 121	5 974	223 095
Commissions (en produits)	54 412	392	54 804
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	32 046	(4 010)	28 036
Revenus du portefeuille d'investissement	2 906	27	2 933
Total Produits d'exploitation bancaire	306 485	2 383	308 868
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts courus et charges assimilées	(111 423)	(1 692)	(113 115)
Commissions encourues	(2 883)	(0)	(2 883)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(362)	(362)
Total Charges d'exploitation bancaire	(114 306)	(2 054)	(116 360)
Produit net bancaire	192 179	(329)	192 508
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(34 289)	6 455	(27 834)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(158)	609	451
Autres produits d'exploitation	5 194	(2 013)	3 181
Frais de personnel	(71 890)	105	(71 785)
Charges générales d'exploitation	(26 690)	(2 638)	(29 328)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(13 607)	(21)	(13 628)
Résultat d'exploitation	47 727	5 838	53 565
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	768	(860)	(92)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	4 420	(2 509)	1 911
Impôt sur les bénéfices	(23 531)	3 112	(20 419)
Résultat des activités ordinaires	32 397	2 568	34 965
Part de résultat revenant aux minoritaires	(1 257)	(905)	(2 162)
Résultat net consolidé de la période	31 140	1 663	32 803
Effet des modifications comptables		-	-
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	-
Résultat après modifications comptables	31 140	1 663	32 803

B- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank se présente comme suit :

Société	31/12/2012			31/12/2011 retraité		
	Pourc. De contrôle	Pourc. d'intérêt	Méthode conso	Pourc. De contrôle	Pourc. d'intérêt	Méthode conso
Attijari Bank	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Attijari intermédiation	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
Sud recouvrement	99,91%	99,91%	IG	99,91%	99,91%	IG
Attijari Sicar	70,23%	69,98%	IG	69,90%	69,66%	IG
Générale Tunisienne d'informatique	66,25%	61,37%	IG	66,25%	61,31%	IG
Générale Immobilière du SUD	29,90%	29,90%	ME	29,90%	29,90%	ME
Attijari Leasing	62,02%	62,02%	IG	62,02%	62,02%	IG
Attijari Obligataire Sicav	0,02%	0,02%	ME	0,02%	0,02%	ME
Attijari Placements Sicav	96,25%	96,25%	IG	99,71%	99,71%	IG
Attijari Valeurs Sicav	78,78%	78,78%	IG	84,15%	84,15%	IG
Attijari Gestion	99,92%	99,91%	IG	99,92%	99,91%	IG
Attijari Immobilière	99,98%	99,98%	IG	99,98%	99,98%	IG
Attijari Finance	24,94%	24,94%	ME	24,94%	24,94%	ME
Attijari Assurance	55,00%	55,00%	IG			

IG : Intégration Globale

ME : Mise en équivalence

Certaines sociétés répondant aux conditions de consolidation ont été exclues du périmètre de consolidation en raison de l'absence du contrôle. Il s'agit des sociétés suivantes qui sont encours de liquidation:

Société	Valeur au 31/12/2012	% d'intérêt	Provision comptabilisée
STIM	73 500	49%	73 500
AMEL SICAF	475 000	35,85%	475 000
STAR IMMOBILIERE	100 000	20%	100 000
BATAM IMMOBILIERE	32 700	21,80%	32 700

C- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1/ NOTES SUR LE BILAN

1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde de 191 210 KDT contre 184 873 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 6 337 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Caisse Dinars	61 526	27 889
Caisse Devises	4 994	4 852
IBS	7 483	2 427
Banque Centrale comptes ordinaires	8 211	25 008
Banque Centrale placements NOSTRO	108 665	123 645
Créances rattachées sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	24	2 176
Centres de chèques postaux et TGT	381	158
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(74)	(1 282)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	191 210	184 873

NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde de 242 408 KDT contre 229 078 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 13 330 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur les banques résidentes	9 561	2 827
Créances sur banques non résidentes	208 734	124 936
Créances sur les établissements financiers	23 979	101 253
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	134	62
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	242 408	229 078

NOTE 3 : Créances sur la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde de 3 576 861 KDT contre 3 265 506 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 311 355 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Comptes débiteurs de la clientèle	157 523	157 916
Agios réservés sur comptes débiteurs	(43 338)	(41 288)
Créances rattachées sur comptes débiteurs	7 442	6 937
Total comptes débiteurs	121 627	123 565
Crédits court terme	794 702	893 207
- <i>Financements en devises</i>	196 722	242 402
- <i>Crédits court terme en dinars</i>	597 980	650 805
Crédits moyen terme	2 489 450	2 102 783
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	14 550	8 279
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	62 265	75 099
Impayés crédits court terme	9 607	12 129
Impayés Crédits moyen et long terme	34 543	14 553
Impayés intérêts MLT	9 554	5 402
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	597 614	547 734
Provisions pour créances douteuses	(554 656)	(530 228)
Agios réservés	(25 381)	(23 432)
Créances rattachées sur portefeuille escompte	15 282	24 996
Total des autres concours à la clientèle	3 447 530	3 130 522
Crédits sur ressources spéciales	7 704	11 419
Total Créances sur la clientèle	3 576 861	3 265 506

NOTE 4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde de 354 755 KDT contre 329 095 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 25 660 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Bons de trésor	288 605	259 430
Autres placements	52 820	56 067
Provisions sur placements	(134)	(56)
Créances rattachées	13 464	13 654
Total Portefeuille-titres commercial	354 755	329 095

NOTE 5 : Portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde de 25 252 KDT contre 30 108 KDT au 31 décembre 2011, soit une diminution de 4 856 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Obligations	6 340	9 772
Autres titres d'investissement	373	373
Créances rattachées sur obligations	369	611
Provisions sur obligations	(390)	(390)
Total des titres d'investissement	6 692	10 367
Titres de participations libérés	38 893	39 532
Provisions pour dépréciation titres	(17 098)	(16 427)
Autres titres de participation	0	0
Provisions sur placements SICAR	(2 991)	(2 989)
Créances rattachées sur titres de participation	(245)	(375)
Total des titres de participation	18 559	19 741
Parts dans les entreprises liées	911	911
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(911)	(911)
Total Portefeuille d'investissement	25 251	30 108

NOTE 6 : Titres mis en équivalence

Le poste « Titres mis en équivalence » comprend la quote-part d'Attijari Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 2 030 KDT au 31 décembre 2012. Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
ATTIJARI FINANCE	125	170
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	28	29
GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	1 877	1 831
Total Titres mis en équivalence	2 030	2 030

NOTE 7 : Valeurs immobilisées

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde de 177 662 KDT contre 185 236 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 7 575 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Logiciels de Base	17 280	21 911
Constructions	38 761	55 975
Terrains	13 870	13 870
Matériel Roulant	334	497
Matériel & Mobilier	2 690	2 934
Matériel Informatique	6 523	7 567
Agencement Aménagement Installation...	20 196	20 980
Immobilisation en cours	78 151	61 502
Charges reportées	49	-
Provisions pour dépréciation d'immobilisations	(192)	-
Total Valeurs immobilisées	177 662	185 236

NOTE 8 : Autres actifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde de 159 709 KDT contre 174 220 KDT au 31 décembre 2011, soit une diminution de 14 510 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Dépôts et cautionnements	1 870	2 123
Compensation Reçue	720	(971)
Débit à régulariser et divers	20 073	38 762
Position de Change	-	1 378
Comptes d'ajustement devises Débit	-	879
Autres comptes de régularisation actif	4 422	15 229
Acompte sur Impôts sur les Bénéfices	11 369	16 174
Crédits directs et avances au personnel	92 170	68 208
Prêts sur fonds social	10 287	13 193
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 981	2 007
Autres titres	27 677	29 556
Provisions sur autres actifs	(10 860)	(12 318)
Total Autres actifs	159 709	174 220

NOTE 9: Actif d'impôt différé:

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 1 491 KDT au 31 décembre 2012 contre 1 559 KDT au 31 décembre 2011, dont l'impact provient principalement de la fiscalité différée dû sur le stock de provisions constituées par les sociétés du groupe et non déduites fiscalement.

1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**NOTE 10 : Banque centrale et CCP :**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde de 226 208 KDT contre 290 815 KDT au 31 décembre 2011, soit une diminution de 64 607 KDT

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Appel d'offre	223 000	290 000
BCT en devise	2 100	-
Dettes rattachées Banque Centrale et CCP passif	1 108	815
Total Banque Centrale et CCP	226 208	290 815

NOTE 11 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde de 12 581 KDT contre 31 840 KDT au 31 décembre 2011, soit une diminution de 19 259 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Banques résidentes	8 010	1 826
Banques non résidentes	3 982	29 275
Etablissements financiers	578	702
Dettes rattachées sur dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	12	37
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	12 582	31 840

NOTE 12 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde de 3 589 029 KDT contre 3 321 317 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 267 713 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Dépôts à vue	1 286 858	1 088 123
Dettes rattachées sur dépôts à vue	1 823	1 481
Comptes d'épargne	1 414 056	1 194 554
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	6 502	5 726
Bons de caisse	331 636	309 993
Créances rattachées sur bons de caisse	1 575	1 765
Comptes à terme	213 973	223 592
Dettes rattachées sur comptes à terme	3 451	4 029
Autres produits financiers	67 404	71 870
Dettes rattachées sur autres produits financiers	15 245	8 104
Certificats de dépôts	162 500	331 000
Dettes rattachées sur certificats de dépôts	1 118	(10)
Autres sommes dues à la clientèle	82 888	81 090
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	3 589 029	3 321 317

NOTE 13 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde de 297 369 KDT contre 251 920 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 45 449 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts matérialisés	144 767	125 173
Dette rattachée sur emprunts matérialisés	2 052	2 487
Ressources spéciales	27 181	30 000
Dette rattachée ressources spéciales	83	290
Autres fonds empruntés	123 286	93 970
Total Emprunts et ressources spéciales	297 369	251 920

NOTE 14 : Autres passifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde de 161 529 KDT contre 125 158 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 36 371 KDT.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour risques et charges	2 508	8 165
Créditeurs divers	30 765	31 972
Charges à payer	33 364	25 933
Comptes d'ajustement devises Crédit	-	2 188
Compensation	13	(12)
Position de Change	7	-
Agios exigibles s/Ressources Spéciales	501	501
Crédit à régulariser et divers	44 647	39 788
Autres comptes de régularisation	20 106	-
Exigibles après encaissement	21 875	9 376
Impôts et taxes	7 743	7 247
Total Autres passifs	161 529	125 158

NOTE 15 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2012 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

DESIGNATION		OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT 2011	DISTRIBUTION Dividendes	V° Fonds Social	VAR. DE CAPITAL	V° DE POURCENTAGE INTERET	RÉSULTAT	CLÔTURE
ATTIJARI BANK	Capital Social	168 750	-	-		29 991	-	-	198 741
	Réserves	157 792	26 886	(1 262)	(2 278)	(22 059)	-	-	159 079
	Résultat	26 886	(26 886)	-	-	-	-	51 063	51 063
ATTIJARI LEASING	Réserves	2 895	2 990	(1 315)		-	-	-	4 570
	Résultat	2 990	(2 990)	-	-	-	-	3 589	3 589
ATTIJARI RECOUVREMENT	Réserves	62	2 320	(2 248)		-	(105)	-	29
	Résultat	2 320	(2 320)	-	-	-	-	1 566	1 566
ATTIJARI SICAR	Réserves	(2 139)	581	(552)		-	(22)	-	(2 132)
	Résultat	582	(581)	-	-	-	-	724	725
ATTIJARI INTERMEDIATION	Réserves	940	281	(304)		-	0	-	917
	Résultat	281	(281)	-	-	-	-	518	518
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Réserves	855	189	(187)		706	(416)	-	1 147
	Résultat	189	(189)	-	-	-	-	153	153
ATTIJARI VALEUR SICAV	Réserves	(1 972)	109	(109)		486	(346)	-	(1 832)
	Résultat	109	(109)	-	-	-	-	106	106
GENERALE TUNISIENNE D INFORMATIQUE	Réserves	145	6	-	24	0	0	-	175
	Résultat	6	(6)	-	-	-	-	11	11
ATTIJARI GESTION	Réserves	138	54	-		-	0	-	192
	Résultat	54	(54)	-	-	-	-	15	15
ATTIJARI IMMOBILIERE	Réserves	(467)	(520)	-		-	0	-	(987)
	Résultat	(520)	520	-	-	-	-	(704)	(704)
ATTIJARI FINANCE	Réserves	22	(105)	-		-	0	-	(83)
	Résultat	(105)	105	-	-	-	-	(45)	(45)
GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Réserves	923	11	-		-	-	-	934
	Résultat	11	(11)	-	-	-	-	47	47
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Réserves	0	1	(1)		(1)	1	-	0
	Résultat	1	(1)	-	-	-	-	1	1
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	Capital Social	168 750	-	-		29 991	-	-	198 741
	Réserves	159 195	32 803	(5 978)	(2 254)	(20 868)	(888)	-	162 010
	Résultat	32 803	(32 803)	-	-	-	-	57 044	57 044

2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 16 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2012 un solde de 245 366 KDT contre 294 600 KDT au 31 décembre 2011. Les crédits documentaires s'élèvent à 215 511 KDT au 31 décembre 2012 contre 250 361 KDT au 31 décembre 2011.

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Cautions, avals et autres garanties données	245 366	294 600
Crédits documentaires	215 511	250 361
Passifs éventuels	460 877	544 961

NOTE 17 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 70 837 KDT au 31 décembre 2012 contre 184 211 KDT au 31 décembre 2011 soit une baisse de 68 374 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financements donnés	115 799	184 173
Engagements sur titres	38	38
Engagements donnés	115 837	184 211

NOTE 18 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues des banques et de la clientèle.

Ces engagements représentent un solde de 1 542 941 KDT au 31 décembre 2012 contre 1 373 600 KDT au 31 décembre 2011.

3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

Le résultat de la période correspond à la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaire, augmentée des produits d'exploitation non bancaires et diminuée des charges d'exploitation non bancaire, des frais généraux, des dotations aux provisions sur créances, hors bilan et passifs, des dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement, des dotations aux amortissements sur immobilisations et aux résorptions des charges reportées et diminuée ou augmentée du résultat des corrections de valeurs sur créances et hors bilan et sur portefeuille d'investissement et diminuée ou augmentée du résultat de cessions d'immobilisations et diminuée de l'impôt sur les sociétés.

*** LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 192 508 KDT au 31 décembre 2011 à 229 905 KDT au 31 décembre 2012 enregistrant ainsi une augmentation de 37 397 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains nets sur portefeuille titres commercial et opérations financières;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 19 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde de 235 662 KDT contre 223 095 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 12 567 KDT.

DESIGNATION	2012	2011
Marché monétaire au jour le jour	2 443	2 439
Placement en devises auprès des corresp. étrang,	6	22
Marché monétaire à terme	105	595
Total opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 554	3 056
Financement devises	4 968	5 147
Court terme Dinar	37 068	40 362
Moyen et long terme.	136 745	122 042
Crédit bail	28 848	23 786
Comptes courants débiteurs.	13 124	15 165
Crédits sur ressources extérieures.	608	690
Intérêts perçus sur créances immobil.dout.ou litg.	1 486	2 836
Total opérations avec la clientèle	222 847	210 028
Commission de compte.	463	469
Commission de découvert.	307	293
Commissions sur billets de trésorerie.	14	6
Avals cautions et acceptations bancaires.	4 185	4 490
Autres	5 292	4 753
Total autres intérêts et revenus assimilés	10 261	10 011
Total Intérêts et revenus assimilés	235 662	223 095

NOTE 20 : Commissions en produits

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde de 67 219 KDT contre 54 804 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 12 415 KDT.

DESIGNATION	2012	2011
Effets à l'encaissement.	1 554	1 442
Effets escomptés	5 864	5 003
Opérations diverses sur effets.	1	1
Opérations par chèq. en Dinar ou en D. convertible.	4 730	3 693
Opérations de virements.	3 959	3 152
Opérations sur titres.	1 596	1 164
Règlement de succession.	111	98
Total Effets chèques et opérations diverses	17 815	14 553
Domiciliation et modification de titres.	160	143
Accréditifs documentaires.	840	-
Remises documentaires.	1 910	1 794
Opérations de change en compte.	1 796	2 279
Commissions fixes sur chèques et voyages	1	1
Commissions perçues sur corresp.étrangers.	680	674
Commissions sur prélèvements	327	229
Total Commerce extérieur et change	5 714	5 120
Etude.	10 775	10 060
Frais de tenue de compte.	11 899	8 305
Opérations monétiques	8 259	7 801
Récupérations de frais postaux.	1 011	901
Autres commissions.	11 746	8 064
Total Autres commissions	43 690	35 131
Total Commissions (en produits)	67 219	54 804

NOTE 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde de 33 077 KDT contre 28 036 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 5 041 KDT.

DESIGNATION	2012	2011
Titres de placements.	17 061	13 911
Gains sur opérations de change en compte.	380 852	291 825
Provision sur portefeuille titre commercial	(574)	(363)
Pertes sur opérations de change en compte.	(364 836)	(277 700)
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	32 503	27 674

NOTE 22 : Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde de 2 657 KDT contre 2 933 KDT au 31 décembre 2011, soit une diminution de 276 KDT.

DESIGNATION	2012	2011
Revenu titres d'investissement	342	260
Intérêts sur obligations	530	603
Dividendes	1 740	1 828
Autre revenus	45	241
Total Revenus du portefeuille d'investissement	2 657	2 933

*** LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :****NOTE 23 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde de 104 675 KDT contre 113 115 KDT au 31 décembre 2011, soit une diminution de 8 440 KDT.

DESIGNATION	2012	2011
Interbancaire.	731	795
Emprunt en devises auprès des correspondants.	163	167
Autres.	75	80
Total Opérations avec les établissements bancaires et financiers	969	1 042
Dépôts à vue	7 709	6 452
Comptes d'épargne.	31 276	30 855
Bons de caisse	12 695	12 190
Comptes à terme	8 722	9 548
Placements en Dinars convertibles	860	816
Intérêt sur placements à terme de la clientèle	600	506
Certificats de dépôts	14 137	28 985
Total Opérations avec la clientèle	75 999	89 352
Charge sur emprunts extérieurs.	673	765
Charge sur emprunts obligataires.	2 619	6 389
Total Emprunts et ressources spéciales	3 292	7 154
Appel d'offres	13 190	6 708
Injection	7	-
Autres intérêts et charges assimilées	11 218	8 859
Total Autres intérêts et charges	24 415	15 567
Total Intérêts courus et charges assimilées	104 675	113 115

NOTE 24: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 23 033 KDT contre 27 834 KDT au 31 décembre 2011, soit une diminution de 4 801 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	2012	2011
DAP sur Opérations avec la clientèle	41 302	43 138
Reprise de prov sur Opérations de clientèle	(15 547)	(16 555)
Reprise de prov sur éléments hors bilan et passif	(15 688)	(5 940)
Perte /gain sur sur éléments hors bilan et passif	8 611	2 294
DAP pour passifs	4 355	4 897
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	23 033	27 834

NOTE 25: Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 4 374 KDT contre 3 181 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 1 193 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	2012	2011
Intérêts sur crédits au personnel	3 036	2 671
Revenus immobiliers	337	147
Autres produits d'exploitation	1 001	363
Total Autres produits d'exploitation	4 374	3 181

NOTE 26 : Frais de personnel

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde de 77 633 KDT contre 71 785 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 5 848 KDT.

DESIGNATION	2012	2011
Salaire de base (dont 13ème mois et prime de rendement).	42 930	37 919
Heures supplémentaires.	190	172
Indemnité de représentation.	2 381	2 140
Indemnité de transport.	4 800	4 048
Indemnité de fonction.	3 423	2 996
Prime de technicité.	455	402
Allocation salaire unique & allocation familiale.	350	355
Autres indemnités servies	5 163	6 681
Total rémunération du personnel titulaire	59 692	54 713
CNSS-CAVIS.	10 910	10 261
Assurances groupes.	2 313	2 054
Total charges sociales	13 223	12 315
Taxes de formation professionnelle & Foprolos	1 092	1 015
Frais du service médical	73	60
Frais de formation bancaire.	686	1 000
Autres charges liées au personnel	1 196	1 133
Sub. amicale	1 671	1 549
Total autres charges liées au personnel	4 718	4 757
Total Frais de personnel	77 633	71 785

NOTE 27 : Charges générales d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2012 un solde de 30 536 KDT contre 29 328 KDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 1 208 KDT.

DESIGNATION	2012	2011
Frais d'exploitation non bancaire (impôts et taxes...)	993	476
Loyers.	3 474	3 712
Entretien et réparations (confiés au tiers).	4 839	4 749
Fourn. faites à l'entreprise (électricité, eau & gaz)	1 449	1 495
Prime d'assurances.	1 103	773
Rémunération d'intermédiaires & honoraires.	6 774	7 034
Transport et déplacement (frais de voiture D.Pers.)	167	185
Frais divers de gestion	84	79
Annonces et insertions publicitaires.	1 902	1 327
Fournitures de bureau.	1 216	1 357
Documentation centrale.	206	186
Frais de téléphone	1 903	1 653
Lignes spécialisées	1 012	1 014
Web télégrammes	166	176
Frais SIBTEL	354	306
Frais postaux	1 160	1 004
Frais Téléx	1 474	1 360
Frais TTN	35	-
Frais d'actes et contentieux.	44	137
Frais du conseil et d'assemblée.	398	376
Participation au budget de l'APB	223	114
Dons et cotisations.	134	142
Missions réceptions.	584	556
Autres	596	939
Autres honoraires d'assistance et d'expertise	246	178
Total Charges générales d'exploitation	30 536	29 328

NOTE 28: Résultat par action de base

DESIGNATION	2012	2011
Résultat de la période	57 044	32 803
Capital social - nombre de titres	39 748 290	33 750 000
Résultat par action de base (en DT)	1,44	0,97

4/ NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

NOTE 29 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique est essentiellement composée par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du Centre des Chèques Postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 171 575 KDT au 31 décembre 2012 contre – 8 043 KDT au 31 décembre 2011. Ils se détaillent comme suit:

DESIGNATION	Exercice 2012	Exercice 2011
Liquidités et équivalents de liquidités actif	409 555	313 760
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	191 260	185 997
Liquidité et équivalent de liquidité sur les banques	218 295	127 763
Liquidités et équivalents de liquidités passif	237 980	321 803
Banque centrale	225 100	290 000
Liquidité et équivalent de liquidité sur les établissements financiers	12 880	31 803
Liquidités et équivalents de liquidités	171 575	(8 043)



ECC MAZARS

Immeuble Mazars, Rue Lac Ghar El Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



CNF-Cabinet Neji Fethi
Société inscrite au tableau de l'OECT
5, Rue Suffetula Notre Dame
Mutuelle Ville- 1002 Tunis-Tunisie
Tél : 71 841 110 Fax : 71 841 160

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

*Mesdames, messieurs les Actionnaires
D'ATTIJARI BANK*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe Attijari Bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **4 732 648** mille dinars et un bénéfice net de **57 044** mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Attijari Bank, comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes consolidées contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2012, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion.
- Par ailleurs, nous formulons l'observation suivante sur la détention de participations réciproques entre Attijari Bank, en sa qualité de société mère, Attijari Placements SICAV, Attijari Valeurs SICAV, Attijari Intermédiation et Attijari Sicar en leurs qualités de filiales.

Ainsi, Attijari Bank détient 96,25 % du capital d'Attijari Placements SICAV, 78,78% du capital d'Attijari Valeurs SICAV, 99,98% du capital d'Attijari Intermédiation et 67,56% du capital d'Attijari Sicar qui de leurs cotés détiennent, respectivement, 0,19%, 0,14%, 0,12% et 0,04% du capital de la banque. Cette situation constitue une non conformité aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par action si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pourcent.

Tunis, le 20 Mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

CNF-Cabinet Neji Fethi
Fethi NEJI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SERVICOM

Siège Social : Cité Ishbilila -3100 Kairouan -3100 Kairouan-

La Société SERVICOM publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 juin 2013. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Adnène ZGHIDI (BDO Tunisie).

BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinars)

		Exercice clos au 31 décembre	
		2012	2011
		Notes	
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		151 345	152 399
Moins : Amortissements	-	11 941	8 355
	1	139 404	144 044
Immobilisations corporelles		9 096 764	3 987 816
Moins : Amortissements	-	2 149 392	1 362 884
	2	6 947 372	2 624 932
Participations mises en équivalence		550 312	499 942
Immobilisations Financières		798 466	491 262
Moins : Provisions	-	5 740	5 740
	3	1 343 039	985 464
Total des actifs Immobilisés		8 429 814	3 754 440
Autres actifs non courants	4	511 592	138 177
Actifs d'impôt différés		111 426	70 857
Total des Actifs non courants		9 052 832	3 963 474
ACTIFS COURANTS			
Stocks		2 427 229	1 879 201
Moins: provisions	-	-	-
	5	2 427 229	1 879 201
Clients et comptes rattachés		31 936 225	19 738 484
Moins: provisions	-	704 383	166 560
	6	31 231 842	19 571 924
Autres Actifs courants		4 025 034	3 255 984
Moins: provisions	-	75 082	26 135
	7	3 949 953	3 229 849
Placements et autres actifs financiers	8	40 244	38 798
Liquidités et équivalents de liquidités	9	1 636 556	1 602 806
Total des Actifs Courants		39 285 823	26 322 578
TOTAL DES ACTIFS		48 338 656	30 286 052

BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercice clos au 31 décembre	
		2012	2011
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital Social		2 358 000	2 358 000
Réserves Consolidées		5 679 477	4 651 346
Ecart de conversion		68 415	60 191
Capitaux Propres - Part du Groupe		8 105 892	7 069 537
Intérêts des minoritaires		947 578	972 035
Capitaux Propres avant résultat de l'exercice		9 053 470	8 041 572
Résultat de l'exercice : Part du Groupe		1 859 707	1 199 867
Résultat de l'exercice : Intérêts des minoritaires		63 128 -	8 482
Total des capitaux propres	10	10 976 305	9 232 957
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilées	11	4 125 618	1 071 275
Provisions pour risques et charges		-	50 000
Total des passifs non courants		4 125 618	1 121 275
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	12 016 209	6 941 052
Autres passifs courants	13	9 674 778	5 291 957
Concours bancaires et autres passifs financiers	14	11 545 746	7 698 811
Total des passifs Courants		33 236 733	19 931 820
Total des passifs		37 362 351	21 053 095
Total des capitaux propres et des passifs		48 338 656	30 286 052

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2012	2011
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	15	31 916 753	25 524 066
Autres produits d'exploitation		145 262	22 166
Total des produits d'exploitation		32 062 014	25 546 232
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats consommés		21 168 758	17 849 797
Charges de personnel	16	2 900 657	2 502 590
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 619 513	928 814
Autres charges d'exploitation	17	2 968 539	2 161 064
Total des charges d'exploitation		28 657 467	23 442 266
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 404 548	2 103 966
Charges financières nettes	-	1 512 992	- 1 072 749
Produits des placements		2 293	10 428
Autres gains ordinaires		84 500	282 241
Autres pertes ordinaires	-	39 854	- 96 629
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 938 495	1 227 257
Impôt sur les sociétés	18	- 31 158	- 30 350
Impôts différés		36 235	2 284
Résultat des activités ordinaires avant mise en équivalence		1 943 572	1 199 191
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	20 738	- 7 806
Résultat net		1 922 835	1 191 385
Résultat Net - Part du groupe		1 859 707	1 199 867
Part des minoritaires dans le résultat	10	63 128	- 8 482

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en Dinars)

	Exercice clos le 31 décembre		
	Notes	2012	2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		1 922 835	1 191 385
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		1 619 513	928 814
- Mise en équivalence de la société SERVICOM IT	-	50 370	3 726
- Constitution de la société SERVITEL		-	40
- Constitution de la société SERVIRAMA		-	21 777
- Changements des pourcentages d'intérêts		117 100	195 631
- Plus / moins values sur cession d'immobilisations	-	11 000	197 297
- Intérêts courus	-	35 968	20 856
- Reprise provisions	-	116 393	22 166
- Variations des :			
- Stocks	-	548 028	1 040 728
- Créances	-	12 197 741	7 319 186
- Autres actifs courants	-	769 050	249 888
- Fournisseurs et autres dettes		9 457 979	4 487 737
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	-	611 125	- 332 739
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements sur acquisition d'immo. Corp. Et Incorp.	-	1 965 647	654 197
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières	-	307 205	399 056
Décaissements sur acquisition des autres actifs non courants	-	261 224	35 787
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		11 000	213 499
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-	2 523 076	- 875 541
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement suite à l'émission d'actions		-	21 817
Dividendes et autres distributions		-	-
Décaissements affectés au remboursement des emprunts	-	2 598 111	1 013 733
Encaissements provenant des emprunts		3 953 123	1 195 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		1 355 012	203 084
Variation de trésorerie	-	1 779 189	- 1 005 196
Trésorerie au début de l'exercice	-	3 788 012	2 782 816
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-	5 567 201	3 788 012

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**

1. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe SERVICOM sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées par le Système Comptable Tunisien dont notamment

- 1- la norme comptable générale n° 01 ;
- 2- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- 3- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

2. Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2012.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3. Bases de mesure

Les états financiers du Groupe SERVICOM sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. Périmètre et méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe SERVICOM comprend :

- La société mère : SERVICOM S.A.
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles SERVICOM exerce un contrôle exclusif ;
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la société SERVICOM exerce une influence notable ;
- Les coentreprises : sont les sociétés contrôlées conjointement par SERVICOM avec d'autres entreprises.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

• L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat. Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par SERVICOM.

• La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée. Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

• L'intégration proportionnelle

Selon cette méthode la quote-part de SERVICOM dans chacun des actifs, des passifs, des produits et des charges de l'entité contrôlée conjointement, est regroupé ligne par ligne avec les éléments similaires des états financiers de SERVICOM. Cette méthode est appliquée aux sociétés contrôlées conjointement par SERVICOM avec d'autres entreprises.

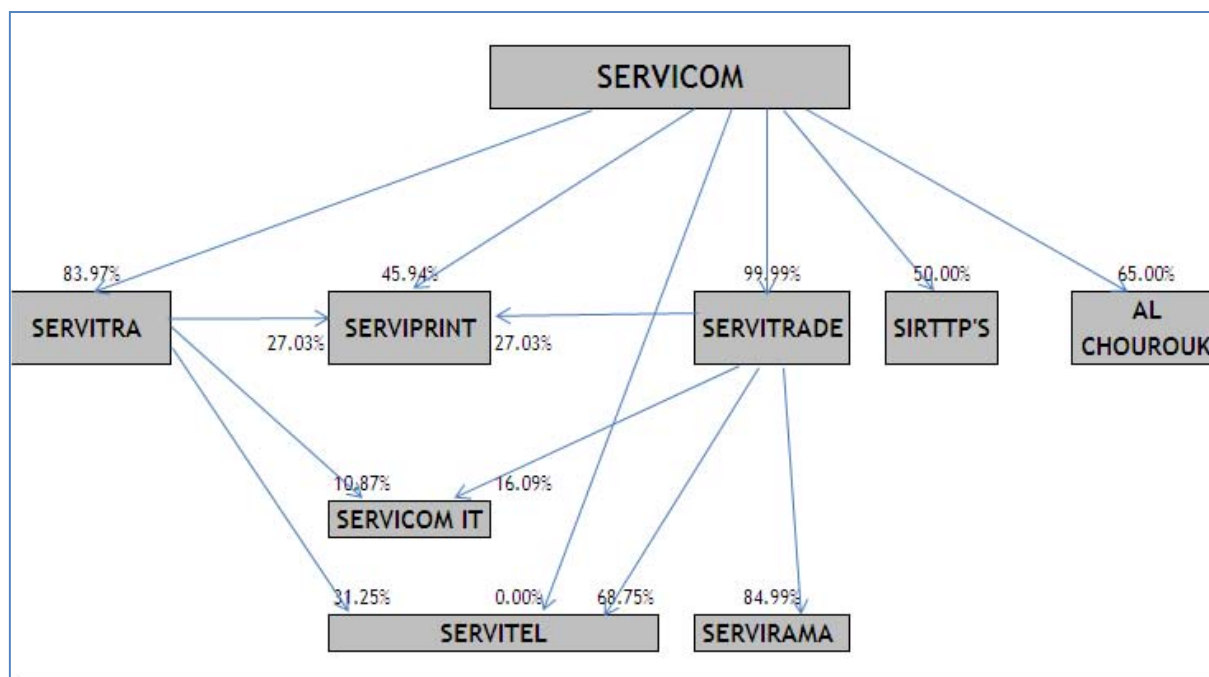
Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe SERVICOM :

Société	Capital	% de contrôle	Qualification	Méthode de Consolidation	% d'intérêt
SERVICOM	2 358 000	100,00%	Mère	IG	100,00%
SERVITRADE	2 150 000	99,99%	Filiale	IG	99,99%
SERVITRA	3 560 000	83,97%	Filiale	IG	83,97%
SIRTTP'S	70 000	50%	Coentreprise	IP	50%
SERVIPRINT	370 000	99,99%	Filiale	IG	95,66%
AL CHOUROUK	300 000 (*)	65%	Filiale	IG	65%
SERVICOM IT	2 300 000	26,96%	Ese associée	ME	25,22%
SERVIRAMA	5 000 000 (**)	84,99%	Filiale	IG	84,98%
SERVITEL	1 600 000	99,99%	Filiale	IG	94,99%

(*) En dinar libyen

(**) En dirham marocain

GROUPE SERVICOM



5. Principes comptables de présentation et d'évaluation

Les comptes du Groupe SERVICOM sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au niveau de la consolidation en Tunisie. Les comptes annuels consolidés reposent sur le principe des coûts d'acquisition historiques.

6. Méthodes spécifiques à la consolidation

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis, sur le coût d'acquisition, doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

7. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

7.2- Elimination des soldes et transactions intragroupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants et soldes entre sociétés du Groupe ;
- des charges et produits financiers des comptes courants entre sociétés du Groupe ;
- des ventes et achats de produits et services réalisés entre les sociétés du Groupe.

Notes explicatives des états financiers

NOTE 1 : Immobilisations Incorporelles

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 139 404 DT contre un solde net de 144 044 DT au 31/12/2011 et comporte essentiellement le Good Will résultant de l'acquisition des actions de la société SERVIPRINT et des logiciels informatiques. Le solde net du Good Will s'élève au 31/12/2012 à 130 224 DT et est amortis sur 20 ans.

Le détail de cette rubrique est présenté en annexe 1.

NOTE 2 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent au 31/12/2012 à 6 947 372 DT contre un solde net de 2 624 932 DT au 31/12/2011. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de fabrication sous déduction des amortissements relevant de la gestion usuelle. Les amortissements sont linéaires et reposent sur la durée d'utilisation prévue. Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Matériel électronique	15%
Matériel & Outillage industriel	10% et 33%
Matériel de transport	12.5%
Installation générale, Agenc., Aménag.	10%
Equipements de bureau	10% et 14,28%
Matériel, équipement d'exploitation	10% et 33%
Mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	14,28% et 33,33%

Le détail de cette rubrique est présenté en annexe 1.

NOTE 3 : Immobilisations Financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31/12/2012 à 1 343 039 DT contre un solde de 985 464 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde 2012	Solde 2011
Dépôt et Cautionnement	743 273	438 115
SICAV Obligataires	55 194	53 147
Titres de participations mises en équivalence (1)	550 312	499 942
Provision	-5 740	- 5 740
TOTAL	1 343 039	985 464

(1) Les titres mis en équivalence concernent l'entreprise associée SERVICOM IT et se détaillent comme suit :

Capital SERVICOM IT	2 300 000
Réserves SERVICOM IT	-35 361
Résultat SERVICOM IT	-82 240
% d'intérêt Groupe	25,2159%
Titres mis en équivalence	550 312

NOTE 4 : Autres actifs non courants

Libellé	Solde 2012	Solde 2011
Charges à répartir SERVICOM	26 920	25 840
Charges à répartir SERVITRADE	74 090	4 000
Frais préliminaires SERVITEL	90 386	2 018
Frais préliminaires SERVIRAMA	223 605	90 451
Frais préliminaires AL CHOUROUK	76 545	15 868
Frais préliminaires SERVIPRINT	20 046	-
TOTAL	511 592	138 177

NOTE 5 : Stocks

Les stocks s'élèvent au 31/12/2012 à 2 427 229 DT contre un solde de 1 879 201 DT au 31/12/2011.

NOTE 6 : Clients

Le solde net des clients s'élève au 31/12/2012 à 31 231 842 DT contre un solde net de 19 571 924 DT au 31/12/2011.

Libellé	Solde 2012	Solde 2011
Clients factures à établir	4 327 910	2 949 420
Clients	26 903 932	16 622 504
Clients douteux	704 383	166 560
Provision sur les comptes clients	-704 383	-166 560
TOTAL	31 231 842	19 571 924

NOTE 7 : Autres Actifs Courants

Le solde net des autres actifs courants s'élèvent au 31/12/2012 à 3 949 953 DT contre un solde net de 3 229 849 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde 2012	Solde 2011
Avances Fournisseurs	617 499	211 768
Avance au Personnel	7 010	6 000
Etat, impôt et taxes	3 240 438	2 774 306
Débiteurs Divers	36 556	224 560
Charges Constatées d'avance	123 530	39 350
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	-75 080	-26 135
TOTAL	3 949 953	3 229 849

NOTE 8 : Placements et Autres Actifs financiers

Les Placements s'élèvent au 31/12/2012 à 40 244 DT contre un solde de 38 798 DT au 31/12/2011.

NOTE 9 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les Liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2012 à 1 636 556 DT contre un solde de 1 602 806 DT au 31/12/2011.

Libellé	Solde 2012	Solde 2011
Banques	1 562 385	1 526 477
Caisses	73 921	76 079
Régies d'avances et accreditifs	250	250
TOTAL	1 636 556	1 602 806

NOTE 10 : Capitaux propres

Les capitaux propres du groupe SERVICOM s'élèvent au 31/12/2012 à 10 976 305 DT se détaillant comme suit :

Libellé	Solde 2012	Solde 2011
Capital Social	2 358 000	2 358 000
Réserves consolidées	5 679 477	4 651 346
Ecart de conversion	68 415	60 191
Intérêts des minoritaires	647 578	972 035
Part des minoritaires dans le résultat	63 128	- 8 482
Résultat Consolidé de l'exercice – part du groupe	1 859 707	1 199 867
TOTAL	10 976 305	9 232 957

NOTE 10-1 Réserves Consolidées

Les réserves consolidées s'élèvent au 31/12/2012 à 5 679 477 DT contre un solde de 4 651 346 DT au 31/12/2011.

Libellé	Solde 2012	Solde 2011
Réserves SERVICOM	3 862 716	3 014 252
Réserves SERVITRADE	1 455 717	774 419
Réserves SIRTTP'S	-40 216	-40 706
Réserves SERVITRA	488 806	309 100
Réserves SERVIPRINT	-38 876	-33 707
Réserves AL CHOUROUK	-12 184	670 240
Réserves SERVICOM IT	-48 950	-42 252
Réserves SERVIRAMA	-12 723	-
Réserves SERVITEL	25 187	-
TOTAL	5 679 477	4 651 346

NOTE 10-2 Résultat Consolidé – part du groupe

Le résultat consolidé part du groupe s'élève au 31/12/2012 à 1 859 707 DT contre 1 199 867 DT au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Libellé	Solde 2012	Solde 2011
Résultat SERVICOM	470 474	479 264
Résultat SERVITRADE	950 243	623 821
Résultat SIRTTP'S	- 1 399	490
Résultat SERVITRA	548 216	177 308
Résultat SERVIPRINT	- 4 209	- 5 315
Résultat AL CHOUROUK	- 88 307	- 96 209
Résultat SERVICOM IT	- 20 738	- 7 806
Résultat SERVIRAMA	6 711	3 548
Résultat SERVITEL	- 1 284	24 766
TOTAL	1 859 707	1 199 867

NOTE 10-3 Ecart de conversion

L'écart de conversion de 68 415 DT provient de la conversion en Dinars Tunisiens, des comptes de la filiale libyenne AL CHOUROUK et marocaine SERVIRAMA.

NOTE 10-4 Les intérêts des Minoritaires

Les intérêts des Minoritaires s'élèvent au 31/12/2012 à 1 010 706 DT contre un solde de 963 553 DT au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Libellé	Solde 2012	Solde 2011
Intérêts des minoritaires dans les capitaux propres de SERVITRA	697 510	694 561
Intérêts des minoritaires dans les capitaux propres de SERVITRADE	368	207
Intérêts des minoritaires dans les capitaux propres de SERVIPRINT	9 296	9 792
Intérêts des minoritaires dans les capitaux propres d'AL CHOUROUK	107 922	245 658
Intérêts des minoritaires dans les capitaux propres de SERVITEL	1 294	40
Intérêts des minoritaires dans les capitaux propres de SERVIRAMA	131 188	21 777

Sous Total	947 578	972 035
Intérêts des minoritaires dans les résultats de SERVITRA	109 364	41 397
Intérêts des minoritaires dans les résultats de SERVITRADE	95	62
Intérêts des minoritaires dans les résultats de SERVIPRINT	50	1
Intérêts des minoritaires dans les résultats d'AL CHOUROUK	- 47 500	- 51 805
Intérêts des minoritaires dans les résultats de SERVITEL	- 67	1 676
Intérêts des minoritaires dans les résultats de SERVIRAMA	1 186	187
Sous Total	63 128	- 8 482
Total	1 010 706	963 553

NOTE 11 : Les Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts s'élèvent au 31/12/2012 à 4 125 618 DT contre 1 071 275 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde 2012	Solde 2011
Emprunts leasing	4 125 618	1 071 275
TOTAL	4 125 618	1 071 275

NOTE 12 : Les Fournisseurs et comptes rattachés

La rubrique fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31/12/2012 à 12 016 209 DT contre un solde de 6 941 052 DT au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Libellé	2012	2011
Fournisseurs	9 977 192	4 717 899
Fournisseurs, effets à payer	2 039 017	2 223 153
Total	12 016 209	6 941 052

NOTE 13 : Les Autres Passifs Courants

La rubrique des autres passifs courants s'élève au 31/12/2012 à 9 674 778 DT contre un solde de 5 291 957 DT au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Libellé	2012	2011
Clients avances	2 466 683	1 110 196
Personnel rémunération dus	10 733	3 037
Etat, impôt et taxes	3 712 181	2 192 708
CNSS	181 162	124 657
Créditeurs Divers	1 183 231	165 552
Charges à payer	1 886 293	1 547 356
Provisions pour congés	234 495	148 451
Total	9 674 778	5 291 957

NOTE 14 : Concours Bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 11 545 746 DT contre un solde de 7 698 811 DT au 31/12/2011.

Libellé	2012	2011
Comptes bancaires créditeurs	828 243	1 969 944
Echéances moins d'un an sur emprunts	1 766 998	524 198
Crédits Mobilisation des créances	5 881 664	3 454 871
Intérêts Coraus	18 829	54 798
Billets de trésorerie	3 050 012	1 695 000
Total	11 545 746	7 698 811

NOTE 15 : Revenus

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 31 916 753 DT contre un solde de 25 524 066 DT au 31/12/2011.

Libellé	2012	2011
Revenus SERVICOM	5 752 302	5 235 677
Revenus SERVITRA	12 323 037	9 876 180
Revenus SERVITRADE	11 708 860	9 259 017
Revenus SERVIPRINT	271 364	183 552
Revenus AL CHOUROUK	132 103	-
Revenus SERVIRAMA	1 729 087	968 299
Revenus SIRTTP-S	-	1 341
Total	31 916 753	25 524 066

NOTE 16 : Les charges de Personnel

La rubrique des charges de personnel s'élève au 31/12/2012 à 2 900 657 DT contre un solde de 2 502 590 DT au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Libellé	2012	2011
Charges Sociales	2 483 299	2 171 695
Charges Sociales légales	417 358	330 895
Total	2 900 657	2 502 590

NOTE 17 : Les autres charges d'exploitation

La rubrique des autres charges d'exploitation s'élève au 31/12/2012 à 2 968 539 DT contre un solde de 2 161 064 DT au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Libellé	2012	2011
Sous-traitance	56 638	87 436
Loyer et leasing	402 863	419 064
Entretien et réparation	271 641	161 410
Prime d'assurance	123 991	89 635
Etudes et Recherches	14 265	4 476
Honoraires	366 158	132 400
Publicité	63 988	59 662
Frais de transport	428 548	306 494
Missions et réceptions	281 799	141 755
Frais postaux	56 162	89 441
Services Bancaires et Assimilés	62 271	55 261
Etat impôt et taxes	573 920	412 758
Charges diverses ordinaires	13 590	104 560
Jetons de présence	20 750	18 750
Pénalités et intérêts de retard	231 955	77 962
Total	2 968 539	2 161 064

NOTE 18 : Impôt sur les bénéfices

Cette rubrique totalise au 31/12/2012 une valeur de 5 077 DT contre une valeur de -28 066 DT au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

	2012	2011
Produits d'impôt différé sur amortissement du GW SERVIPRINT	2 284	-
Produits d'impôt différé au titre du résultat de la société Al Chourouk	33 951	2 284
Sous Total Impôts différés	36 235	2 284
Impôt sur les bénéfices	-31 158	-30 350
Total	5 077	-28 066

Annexe 1

GROUPE SERVICOM
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2012
(En Dinars Tunisiens)

Désignation	Taux	VALEURS D'ACQUISITION				AMORT	VCN
		VALEURS AU 31/12/2011	ACQUISITION 2012	CESSIONS 2012	TOTAL 2012	31/12/2012	31/12/2012
Logiciel informatique	33,33%	14 563	6 558		21 121	11 941	9 180
Goodwill	5%	137 836		- 7 612	130 224	-	130 224
S.Total des immobilisations corporelles		152 399	6 558	- 7 612	151 345	11 941	139 404
Petit matériel d'exploitation	33,33%	1 114	-		1 114	1 114	-
Matériel et outillage industriel	10%	552 135	96 257		648 392	331 289	317 103
Agencement aménagement	10%	139 236	60 210		199 446	52 060	147 386
Equipements de bureau	10% et 14,28%	154 910	28 981		183 891	93 266	90 625
Matériel informatique	14,28% et 33,33%	249 532	59 176		308 708	232 968	75 740
Matériel électronique	15%	6 825	2 014		8 839	6 589	2 250
Matériel de transport	12.50%	2 776 271	4 862 310		7 638 581	1 403 361	6 235 220
Centre de Formation	10%	107 793	-		107 793	28 745	79 048
S.Total des immobilisations corporelles		3 987 816	5 108 948	-	9 096 764	2 149 392	6 947 372
Total		4 140 215	5 115 506	- 7 612	9 248 109	2 161 333	7 086 776

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de la société « SERVICOM-SA »

Conformément à la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application des dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société « SERVICOM-SA » comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Votre Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les filiales SERVITRADE et SERVTRA ont constaté une charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2012 respectivement de 13 323 DT et 14 000 DT du fait qu'elles projettent de réaliser un réinvestissement financier donnant droit à un dégrèvement fiscal de leurs bénéfices soumis à l'impôt, et ce, avant la date limite du 25 juin 2013. A la date du présent rapport, la libération des fonds relatifs à ces réinvestissements n'a pas encore eu lieu.

La charge d'impôt sur les bénéfices, compte non-tenu de ces dégrèvements, serait d'environ 289 000 DT pour SERVITRADE et 203 000 DT pour SERVTRA.

Compte tenu de la situation actuelle en Lybie, des restrictions dont l'importance et la durée ne pourraient être déterminées avec certitude, risquent de remettre en cause le contrôle exercé sur la Filiale AL CHOUROUK ainsi que les possibilités de transfert de trésorerie entre cette dernière et les autres entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

La direction du groupe SERVICOM a décidé de ne pas exclure cette filiale du périmètre de consolidation et estime que la situation actuelle en Lybie ne présente pas de risques sur le groupe. La contribution de ladite filiale à la situation nette consolidée s'élève à 100 KDT.

Nos travaux ont été basés sur les états financiers audités de l'ensemble des sociétés composant le périmètre à l'exception de la filiale AL CHOUROUK pour laquelle nous avons retenu les états financiers non audités. En effet, l'auditeur local de ladite filiale n'a pas encore finalisé ses travaux à la date de notre rapport.

Des charges d'un montant global de 158 KDT composées essentiellement de charges de personnel, de frais de déplacement et autres ont été constatées à l'actif au niveau de la filiale SERVIRAMA au motif qu'il s'agit de charges engagées pour le lancement de la nouvelle activité des ascenseurs. S'agissant de charges normales de l'exercice, ces

dépenses auraient dû être maintenues dans les charges. Il résulte de cette situation une minoration des charges et une majoration du résultat à due concurrence.

A notre avis, et sous réserve de ce qui a été mentionné aux paragraphes précédents, les états financiers consolidés mentionnés plus haut sont sincères et réguliers et donnent pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe « SERVICOM » au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. En application de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés du groupe à la date du 31 décembre 2012 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Le Commissaire aux Comptes

BDO TUNISIE

Adnène ZGHIDI

Tunis, le 7 juin 2013.